

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

MARKETING

L'art de nommer son business p.6

DÉCRYPTAGE

Immobilier commercial et Covid p.3

DERNIÈRE PAGE

Neige : une année blanche ?



DRONE 06

Aller plus haut !

PLUS HAUT, PLUS LOIN... POUR DRONE 06, PAS DE VITESSE DE CROISIÈRE !

Pionnière sur son marché, l'entreprise niçoise multiplie les collaborations et fait voler ses drones aux quatre coins du globe. Elle ouvre un bureau commercial aux États-Unis.

La première édition du Choiseul Région Sud ne les a pas oubliés. Il y a quelques mois, le think tank parisien a classé les dirigeants de Drone 06 parmi les leaders économiques de demain. Signe que la société niçoise est devenue incontournable dans le petit monde de la prise de vue aérienne. Bien au-delà de cette Baie des Anges qui l'a vue naître.

Ce succès, c'est d'abord l'histoire d'une rencontre. Entre deux Azuréens. Entre la passion et la vision. D'un côté Sabri Ben Hassen, le fondateur de Drone 06 en 2008, bricoleur ingénieux, fou d'aéromodélisme et aimanté à tout ce qui vole depuis l'enfance. De l'autre Jean-Baptiste Pietri, la tête pensante de la structure depuis 2012, expert de la communication et du marketing, qui a flairé très tôt le potentiel commercial de l'activité. "Nous sommes parfaitement complémentaires", insiste ce dernier. Avant que son associé précise : "Lui pilote la boîte et moi les drones".

En mêlant les compétences de chacun, la première entreprise de drone civil en France s'est offert une croissance à deux chiffres pendant des années. Après avoir essuyé les plâtres, à l'instar de tous les pionniers. "Nous avons dû nous structurer pour nous adapter à l'entrée en vigueur, en 2012, de la première mouture de la réglementation française relative à l'utilisation des drones. C'était tellement novateur que les tiers institutionnels chargés de la faire appliquer étaient eux-mêmes perdus", se souvient Jean-Baptiste Pietri, qui a aussi dû se montrer persuasif : "Il a fallu crédibiliser notre démarche aux yeux de nos potentiels clients et leur démontrer que nous étions de vrais professionnels sur un marché dérégulé, qui est composé de 95% d'acteurs sans dessein stratégique".

Développement international

Mission accomplie pour le duo niçois, dont les collaborations démontrent que le drone, un temps considéré comme un phénomène de mode, a trouvé une place désormais indiscutable dans le panel technologique de l'ima-



Le drone, au potentiel visuel révolutionnaire, a réuni Jean-Baptiste Pietri et Sabri Ben Hassen.

gerie aérienne. Le Club Med, Dior, Chanel, Nike ou encore Ferrari font ainsi confiance à Drone 06 au moment de créer leurs visuels et autres spots promotionnels, aux quatre coins de la planète. "Notre rigueur et notre expertise, qui découlent de notre ancienneté, constituent nos principaux arguments". Netflix, l'industrie cinématographique ou encore moult collectivités (Région, Métropole, Département...) en sont convaincus, au point de compléter un fichier "clients" particulièrement étoffé, dont le prestige et l'éclectisme ont valeur de publicité. Aux grands comptes comme aux prospects plus modestes, l'entreprise propose ses prestations de captation d'images aériennes. "C'est le cœur de notre métier, qui repose d'abord sur un pôle audiovisuel décliné à travers l'événementiel, le sport, les documentaires, les séries... Mais nous répondons aussi à des demandes techniques de suivi de chantier, de modélisation 3D, de photogrammétrie, d'inspection thermique, de recherche de personnes...". Drone 06 est par ailleurs un organisme de formation certifié, qui permet notamment aux architectes, pro-

moteurs immobiliers, photographes et autres vidéastes de compléter leur carte de visite en devenant télépilote de drone. Enfin, Sabri Ben Hassen et Jean-Baptiste Pietri sont également positionnés sur la revente de matériel et sur des missions de sécurité-défense, qui les amènent à engager leurs aéronefs aux côtés des autorités lors d'opérations de supervision vidéo ou de surveillance aérienne.

Cette diversification n'est pas étrangère au développement de la société, qui s'appête à relever un nouveau défi aux États-Unis. "Nous ouvrons cette semaine une agence commerciale à Chicago. Elle va nous aider à promouvoir notre territoire azuréen en simplifiant les projets de tournage de la clientèle américaine tout en répondant aux demandes françaises grâce à des images exclusives que nous allons réaliser outre-Atlantique". De quoi aborder l'année qui débute avec sérénité, d'autant que "nous venons de remporter l'appel d'offre du CRT dans le cadre de son plan de relance du tourisme". L'annonce d'un nouveau décollage.

Jean PRÈVE

LES DIRIGEANTS

Sabri Ben Hassen

- 34 ans, fondateur de Drone 06.
- Autodidacte en électrotechnique. Pilote de drone, d'avion et d'hélicoptère.

Jean-Baptiste Pietri

- 38 ans, responsable du développement.
- Diplômé de l'Edhec en marketing et communication. 15 ans dans la communication.

TECHNOLOGIE



LES CHIFFRES

230 missions en 2020

500 000 € de chiffre d'affaires

2008, année de création de Drone 06

39 aéronefs disponibles, du plus petit (6 cm de diamètre) au plus grand (4 m de diamètre)

L'IMMOBILIER COMMERCIAL À L'ÉPREUVE DE LA COVID-19

Ralentissement de l'économie, essor du télétravail, progression des échanges en ligne..., la crise sanitaire rebat les cartes sur le dynamique marché de l'immobilier commercial.



Valeur

Bureaux, entrepôts ou commerces, l'immobilier commercial est détenu le plus souvent par des sociétés foncières, des fonds d'investissement ou des assureurs. On parle alors de l'immobilier de rendement, dont la valeur des biens est estimée à 400 milliards d'euros en France. En ajoutant à ce montant celui des locaux qui appartiennent aux entreprises, le chiffre est multiplié par 10 et atteint 4 000 milliards d'euros.



Risques

Les risques que la baisse des prix fait planer sur les détenteurs d'immobilier de rendement sont connus grâce aux travaux réalisés il y a trois ans par le Haut conseil de stabilité financière. Et ils ne sont pas alarmants. "Les assureurs, qui détiennent aujourd'hui pour 200 milliards d'euros de biens à travers le monde, restent peu vulnérables face aux risques d'un segment qui ne constitue qu'une faible fraction de leur bilan", rappelle la Banque de France. Du côté des fonds d'investissements spécialisés, pas d'inquiétude non plus, à l'exception des organismes de placement collectifs (OPCI) grand public, mais dont les encours sont limités à 20 milliards d'euros. Enfin, concernant les sociétés foncières, la Banque de France note qu'elles n'ont pour l'instant pas connu de problèmes de trésorerie, comme en témoigne la rareté des PGE contractés par ce secteur.



Opportunité

La baisse des prix dans l'immobilier commercial s'est située à -1,3% sur le premier semestre 2020. "Cependant, ces indices réagissent lentement à la conjoncture", indique la Banque de France, qui évoque plutôt un recul de 6 ou 7%. Les conséquences de la contraction prévisible du marché doivent être perçues comme une opportunité pour les entreprises, dont l'immobilier n'est autre que le deuxième plus important poste de dépense, après celui des salaires. "Les acteurs de l'immobilier commercial vont devoir s'adapter" au changement.



Dynamique

Le marché de l'immobilier commercial a connu ces dernières années une forte dynamique. Dans un contexte de taux bas, cette classe d'actif s'est appuyée sur un rapport risque-rendement intéressant qui a séduit nombre d'investisseurs. En 2019, les transactions ont ainsi grimpé, puisque 40 milliards d'euros ont été échangés. Conséquences : les prix ont aussi augmenté de 4,4%. Et la rentabilité moyenne a reculé pour s'ajuster à 4%.



Vigilance

Dans une logique de stabilité financière, les autorités ont appelé à la vigilance eu égard à ce développement. C'est ce que rappelle le dernier rapport de la Banque de France sur l'évaluation des risques du système financier français. Ainsi, le Haut conseil de stabilité financière a procédé, dès 2017, à des exercices de résistance dans l'hypothèse d'une correction des prix découlant d'une remontée des taux. Bilan : pas de risque systémique en vue. Mais des conséquences à prévoir pour les détenteurs de biens, les locataires et les créateurs en cas de bouleversements macroéconomiques.



Covid-19

"L'immobilier commercial apparaît donc comme un secteur particulièrement vulnérable face à la crise sanitaire", note la Banque de France. Et de préciser que les bureaux représentent "sans doute le segment le plus à risque". Elle souligne que l'impact sur les autres branches devrait être "plus hétérogène", les craintes étant particulièrement cristallisées sur l'hôtellerie, affectée par la baisse mondiale du tourisme.



Télétravail

Le ralentissement de l'économie en raison de la pandémie a généré une inévitable baisse de la demande locative. Mais des éléments structurels doivent être pris en compte, à savoir le développement du télétravail et la hausse du commerce en ligne. Ce qui fait dire à la Banque de France : "Un tel recul de la demande devrait conduire à une hausse progressive de la vacance et à une baisse des loyers à mesure que les baux arrivent à expiration". Une baisse des prix des biens est donc prévisible.



Revenus locatifs

La vacance s'est avérée en légère hausse (1,8%) au second semestre 2020. Et les loyers n'ont progressé que de 0,3%. Mais ils devraient d'autant plus baisser qu'ils vont être une variable d'ajustement pour des entreprises affaiblies par la crise, donc soucieuses de faire des économies. Selon la Banque de France, le recul des revenus locatifs pourrait être de 2% en 2021.

Jean PRÈVE

>> LA GAZETTE <<

Une avocate niçoise menacée

Une avocate niçoise a été harcelée pendant un mois par un homme de 35 ans qu'elle avait assisté pendant une garde à vue mais dont elle ne voulait pas par la suite assurer la défense. L'individu, dont le casier porte dix-neuf mentions, s'est montré menaçant, et à l'audience il s'est avéré qu'il avait effectué des "repérages" autour du lieu de résidence de l'avocate. Maintenu en détention, il sera jugé le 8 février, une expertise psychiatrique devant être réalisée d'ici là. L'Ordre des avocats s'est constitué partie civile.

Le juge, la République et le ministre...

"En France, le juge ne tient pas sa légitimité de l'élection, mais bien plutôt de son indépendance et de son impartialité, de la responsabilité qui découle de ses fonctions, de sa déontologie, de sa formation et de ses méthodes de travail". Chantal Arens (photo), première présidente près de la Cour de cassation, est revenue lors de l'audience de rentrée sur la notion de "république des juges" qui est "prompte à resurgir chaque fois qu'une décision de justice dérange ou n'est pas suffisamment comprise". Des propos qui ont une saveur particulière parce qu'ils ont été tenus en présence du ministre de la



Justice, qui fait l'objet d'une information judiciaire pour "prise illégale d'intérêt" dans l'affaire des fadettes de Nicolas Sarkozy...

Nouveau directeur à l'École du Barreau de Paris

Gilles Accomando, premier président de la Cour d'appel de Pau, devient directeur de l'école du Barreau de Paris. Il remplace Pierre Berlioz à ce poste. Une nomination qui intervient avec la "bénédiction" de la Chancellerie, de quoi peut-être apaiser les relations toujours tendues entre un ancien avocat devenu Garde des Sceaux et les magistrats...

Immunité pour Poutine...

Alors que la Cour de Justice de la République a été saisie plus de 150 fois en 2020, les responsables politiques français doivent regarder

avec envie ce qui se passe du côté de Moscou. Mieux que par un vaccin, l'immunité des chefs de l'État russe a été renforcée par la Douma. Désormais Vladimir Poutine et Dmitri Medvedev deviennent intouchables, même pour des actes qui seraient accomplis après leur mandat. Bien pratique, non ?

Loi ASAP : elle appuie sur le champignon...

La loi n° 2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (dite "ASAP") a été promulguée le 7 décembre. Après la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), elle permet de simplifier les démarches administratives, notamment les commandes publiques. Ses dispositions visent à faciliter leur accès aux PME et TPE avec un seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence fixé pendant deux ans à 100 000 euros pour les marchés de travaux. Pendant l'état d'urgence sanitaire, elle donne aussi l'obligation de réserver une part des marchés globaux aux PME et aux TPE fortement impactés par la crise.

VIOLENCES**ET RÉSILIATION DE BAIL**

L'Office public de l'habitat de la métropole de Lyon a pu résilier "de droit" un bail aux motifs que le fils d'une locataire s'est par deux fois livré à des violences sur des employés du bailleur.

La Cour d'appel a en effet estimé que ces attitudes constituent des manquements à l'obligation d'usage paisible des lieux incombant au preneur.

Peu importe d'ailleurs le lieu où se sont produits ces faits, rapporte le cabinet Neu-Janicki dans sa newsletter.

En 2011, l'enfant mineur de la locataire vivant à son domicile s'en était pris à des agents de l'Office public, faits sanctionnés par une condamnation pénale. La famille a été relogée dans un autre ensemble immobilier.

En 2014, ce même fils devenu majeur a récidivé sur d'autres employés. La juridiction a retenu que les obligations d'usage paisible s'appliquent aussi aux personnes vivant sous le toit du locataire et que le lieu de commission des violences importait peu.

CÔTÉ FINANCES**Pas si facile d'être un oligarque...**

Un tribunal de Berne vient de juger que Postfinance - l'équivalent helvète de notre Banque Postale - n'a pas l'obligation d'ouvrir un compte pour un magnat russe installé dans la confédération alors qu'il est visé par des sanctions américaines. Viktor Vekselberg fait partie du lot de sept ressortissants de Moscou accusés par les USA de s'enrichir grâce à la politique de Poutine (comme si cela était possible...). La Postfinance pourra ainsi échapper à de lourdes sanctions financières, mais on se demande maintenant comment ce pauvre réfugié sur les bords du lac Léman va bien pouvoir régler ses petites courses à la supérette du coin...

Toutes les routes maritimes ne conduisent plus forcément en Angleterre...

Conséquence du Brexit : la compagnie maritime danoise DFDS, qui opère depuis le port de Dunkerque, a lancé une nouvelle ligne vers l'Irlande pour embarquer les camions de fret, ce qui permet d'éviter le transit par la Grande-Bretagne et les formalités douanières qui s'ensuivent. Grâce à BoJo, le chemin le plus rapide n'est pas forcément le plus court,



et les routiers se voient offrir une "croisière" de 24 heures...

Facture fournisseur : gare à l'arnaque !

La fraude à la facture fournisseur est une pratique courante qui vise aussi bien les TPE-PME que les grandes entreprises, comme Amazon, récemment victime d'une arnaque à 19 millions de dollars (il y a quand même de quoi faire tousser Bezos, même si cela ne le met pas sur la paille). Les aigrefins profitent des services de comptabilité désorganisés par l'épidémie pour tenter leur chance. La technique la plus utilisée

étant de se faire passer pour un fournisseur (envoi de fausses factures, piratage de la messagerie etc.) Un petit coup de fil de vérification avant paiement peut éviter de grosses déconvenues...

La cagnotte du boxeur K.O.

La cagnotte Leetchi de 145 000 euros, ouverte en janvier 2019 en faveur de l'ancien boxeur champion de France Christophe Dettinger, a été annulée par le TJ de Paris. Il avait été interpellé après avoir frappé deux gendarmes lors d'une manifestation de gilets jaunes, une scène violente abondamment relayée par les réseaux sociaux.

L'argent collecté pour payer les frais de justice de l'ancien sportif devra être restituée aux donateurs, le tribunal ayant jugé l'objet de cette collecte contraire à l'ordre public.

Rebond : un peu plus haut s'il vous plaît...

Le rebond est attendu en 2021, mais sera t-il assez rapide et assez fort ? Rien n'est moins sûr selon la Banque de France qui, dans son rapport semestriel d'évaluation des risques du système financier français, s'inquiète des conséquences de la crise sanitaire sur la santé des entreprises.

JUSTICE DES MINEURS : LES SÉNATEURS REMONTÉS CONTRE DUPOND-MORETTI

Grosse colère de certains sénateurs envers le ministre de la Justice. Ils lui reprochent de confondre vitesse et précipitation en passant par dessus le Palais du Luxembourg...

Pressé de faire entrer en application la réforme de la justice des mineurs prévue le 31 mars, Éric Dupond-Moretti a écrit une lettre aux présidents de Cour d'appel, procureurs généraux et directeurs de la protection judiciaire sur l'accompagnement pour la mise en œuvre de la réforme. Si cette dernière a bien été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 11 décembre dernier, elle n'a toujours pas été examinée par les Sages qui prennent ombrage de l'attitude du ministre. Ils ne devraient se prononcer sur ce texte que le 26 janvier...

Il n'est pas certain que les deux assemblées adoptent ce texte dans les mêmes termes, et l'on pourrait donc s'orienter vers une commission mixte paritaire pour trouver un compromis entre les députés et sénateurs. On sait que cette réforme tient à cœur de Dupond-Moretti qui était encore avocat pénaliste il y a quelques mois. Elle doit remplacer l'ordonnance de 1945 en instaurant



La réforme doit entrer en vigueur... prochainement.

un code de la justice pénale des mineurs. Même si le ministre n'a pas formellement envoyé une circulaire à ses correspondants, des sénateurs estiment cette démarche "inacceptable" puisque cela revient pour eux à s'asseoir sur leur avis et ne respecte évidemment pas le fonctionnement parlementaire normal.

Cette réforme est particulièrement sensible puisque l'ordonnance de 1945 est restée longtemps une "boussole" pour les acteurs de la justice. D'ailleurs, les gouvernements précédents, pris dans d'autres combats, l'ont prudemment laissée sous

la pile... Elle devait être discutée au printemps 2020, mais la crise sanitaire a chamboulé les calendriers et le Parlement a voté son report au 31 mai de cette année.

C'est pourquoi E. D.-M a hérité du "bébé" lorsqu'il a remplacé Mme Belloubet place Vendôme.

Il devait pourtant savoir que les sénateurs avancent à leur vitesse. Ce n'était donc pas une bonne raison de leur faire, même involontairement, ce qu'ils ont ressenti comme une mauvaise manière...

J.-M. Ch

LES CHIFFRES

155 728 entreprises déclarées dans les Alpes-Maritimes.

69 milliards, leur chiffre d'affaires 2020.

3 884 personnes distinguées de la Légion d'Honneur pour la promotion du 1^{er} janvier.

63% des rubans rouges remis au titre de la lutte contre l'épidémie.

1,3 million de mètres carrés de bureaux commercialisés en France l'an passé, soit -45% vs 2019 en raison de la Covid-19.

847 milliards de rachats et acquisitions d'entreprises en Europe l'an passé, soit + 5,6% par rapport à 2019, Covid ou pas Covid...

VACCIN : RAPIDO MA NON TROPPO...

Pour le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, être handicapé n'est pas un motif suffisant pour bénéficier d'une vaccination prioritaire.

Un homme âgé de 55 ans avait en effet demandé le 4 janvier à la juridiction un vaccin d'urgence au motif que son état de santé le rendait particulièrement vulnérable au Covid-19. Mais les juges ont rejeté sa demande en estimant qu'il ne serait pas particulièrement exposé à un risque de contamination.

Quant à l'ARS, elle s'est retranchée derrière "un manque de moyen empêchant de vacciner" un plus grand nombre de personnes que ce qui est prévu dans l'actuel calendrier vaccinal. Le requérant devra donc encore patienter de quelques semaines à quelques mois...

Entre ceux qui exigent le vaccin tout de suite et ceux qui le rejettent; difficile de contenter tout le monde et son frère...

VOUS LE SAUREZ AUSSI...

Huissiers : la taxe s'envole...

Bonne nouvelle pour la clientèle des huissiers de justice : elle n'a plus à acquitter la taxe de 14,89 euros qui était jusqu'alors réclamée pour l'exécution des actes. Elle a disparu du fait d'un amendement adopté par la commission des Finances de l'Assemblée nationale en octobre dernier.

"La suppression de cette taxe représente avant tout une avancée pour les justiciables que les huissiers de justice accompagnent au quotidien" indique la Chambre nationale des commissaires de justice, regroupant les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires. Avec cette mesure, l'État perdra 71 millions d'euros de recette en 2021.

Le juge Van Ruymbeke prend la plume

Il a empêché de dormir bien des personnalités avec ses enquêtes opiniâtres. Désormais à la retraite, le juge Renaud Van Ruymbeke publie *Mémoires d'un juge trop indépendant* aux éditions Tallandier et revient

sur son parcours pour le moins mouvementé. Il prévient qu'avec la Covid "il n'y a jamais eu autant d'argent sale dans les paradis fiscaux. Je dis aux États : Mais allez chercher l'argent, il est à vos portes !", a-t-il déclaré au micro de France Inter. Sûrement vrai, et aussi plus facile à dire qu'à faire...

Boeing : justice "à l'américaine"

Deux milliards et demi : c'est la somme - rondelette - que le

constructeur Boeing devra payer pour avoir menti à l'administration américaine après les crashes de ses deux 737 Max qui firent 346 morts.

En passant volontairement à la caisse, l'avionneur évite des poursuites pénales mais, surtout, pourra continuer à proposer son matériel à l'administration fédérale. Si l'économie trouve son compte dans cet arrangement très américain, ce n'est vraiment pas sûr pour la morale...



Boeing a transigé avec la justice américaine pour ne pas perdre l'important marché fédéral qui comprend aussi des commandes militaires.

NOMMER SON BUSINESS : DE L'ART... ET DE LA MÉTHODE

La création d'entreprise est un océan de diversité. On y trouve autant de parcours que de projets. Si chaque expérience a ses singularités, toutes se rassemblent autour d'une même nécessité : désigner l'activité. Aucun entrepreneur ne peut faire l'économie de donner à son business le nom qu'il mérite. Ces quelques mots ou syllabes ayant vocation d'interface entre la structure et sa clientèle, il est primordial de les choisir avec soin.

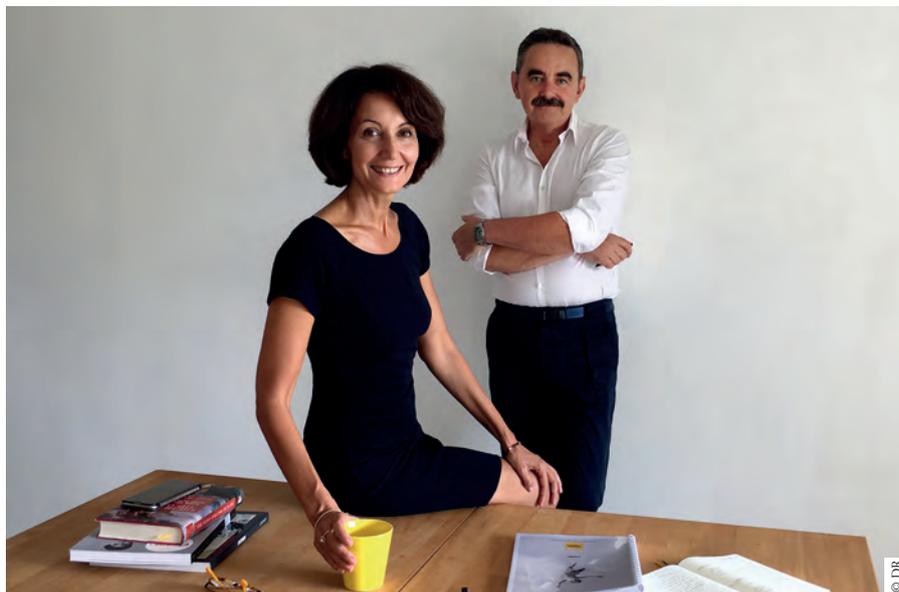
La tâche peut être aussi délicate qu'elle est importante. C'est pourquoi l'UPE 06 a proposé à ses adhérents d'y voir plus clair en la matière. Le 7 janvier, l'organisation interprofessionnelle les a donc conviés à écouter les conseils d'une spécialiste, lors d'un atelier digital consacré au nom de marque.

"Une marque, ce sont des éléments à la fois matériels et immatériels : de la promesse, un logotype, des personnes, une mission, des points de rencontre, une histoire, un manifeste, des odeurs, du son... C'est une représentation mentale qui va s'installer dans l'esprit des gens", explique Sophie Roux, cofondatrice et dirigeante de l'agence de création et stratégie de marque BrandSilver. "Et le nom de marque en est la pierre fondatrice". Il sera choisi pour longtemps et sera difficile à modifier.

Bien que déterminant, il doit être accompagné d'un logotype et d'une signature, "qui permettent de le nuancer et de l'enrichir. On attend parfois du nom de marque qu'il dise tout, mais ce n'est pas possible". Le logotype doit donc raconter autre chose, par exemple "ne pas dire seulement ce qu'on fait mais comment on le fait". Sans cette précaution, les deux éléments sont redondants. Et l'experte de parler alors de "pléonasmographie".

Attention aux idées reçues !

Un autre écueil est à éviter au moment de piocher dans la typologie des noms de marque, qui peuvent être descriptifs, suggestifs, fantaisistes ou prendre la forme d'un acronyme. La première option est risquée. "On perd la valeur émotionnelle. Et puis en étant trop descriptif, on encourt le risque de ne pas être déposable. On ne peut pas s'approprier un monopole sur des mots du langage courant qui désignent notre activité". Chez BrandSilver, les acronymes n'ont pas la cote non plus. "Ils ne sont pas significatifs et ne permettent pas de développer un territoire imaginaire". C'est pourtant le choix retenu par le géant IBM. "Mais le temps et des budgets colossaux ont réussi à remplir un contenant a priori



Sophie Roux et Claude Gottlieb, fondateurs de l'agence BrandSilver, à Vence. Elle a créé en 2020 plus de 20 noms de marque pour des PME, des start-up et des grands groupes.

très vide", souligne Sophie Roux, qui préfère l'horizon de la suggestion. Elle a notamment fait ses preuves avec l'incontournable Amazon. A l'instar de la fantaisie, dont Apple est une parfaite illustration.

Bien nommer c'est aussi oublier quelques idées reçues selon lesquelles l'appellation retenue doit être courte, facile à prononcer, tendance, en anglais et disponible en ".com". "En matière de nommage, il faut du talent, de la méthode et du travail, mais il n'y a pas d'astuces. Amazon, ce n'est pas particulièrement en anglais. Lufthansa et Facebook ne sont pas courts. Napapijri, ce n'est pas facile à prononcer. Et être dans la tendance, c'est prendre le risque de dater le nom, alors qu'il doit être pérenne et échapper au temps".

Une agence pour sécuriser la démarche

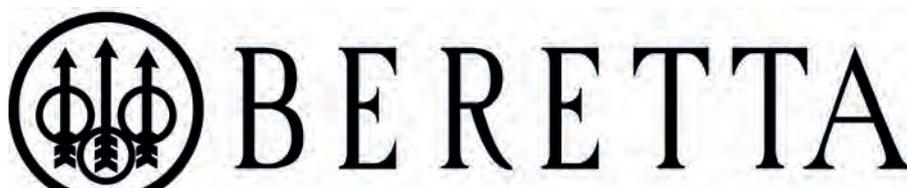
Quand on en a les moyens, faire appel à une agence spécialisée est un gage de sérénité en vue de protéger son savoir-faire et "créer de la distance avec la concurrence". Mais l'entrepreneur demandeur sera gagnant en s'imposant un minimum d'implication en amont. "Il doit se poser les bonnes questions. Qu'est-ce qui doit être nommé ? Quel est le secteur d'activité ? Qui sont les concurrents ? Qui sont les clients ?". Sophie Roux répertorie une dizaine de pistes de réflexion qui doivent précéder la sollicitation

d'un professionnel du nommage. Et autant de principes fondamentaux à garder à l'esprit lorsque ce dernier revient vers son client avec des propositions : ne pas résister au changement, ne pas chercher le coup de foudre, privilégier le consensus et non pas le compromis, ne pas bloquer sur le ".com", avoir de l'audace et accueillir l'inattendu...

En ce sens, la spécialiste énonce une règle d'or : "Ne jamais demander l'avis de son entourage. Les gens aiment ce qu'ils connaissent déjà, ils ne sont pas au fait du business en question, ils n'ont pas été associés au processus créatif...". Et d'enfoncer le clou : "Si le comité directeur incarné par Steve Jobs avait dit à son entourage qu'il allait appeler sa société d'informatique "Pomme", il lui aurait répondu : vous êtes complètement fou !".

Susciter l'adhésion à un nom de marque, c'est le travail de l'agence, dont la mission est également primordiale au plan réglementaire. "Nous travaillons en tandem avec des juristes qui sont des conseils en propriété intellectuelle". Leur rôle : effectuer les recherches de similitude et d'antériorité mais aussi les dépôts appropriés pour sécuriser la démarche du chef d'entreprise. "C'est le moment de vérité", qui valide le processus créatif ou lui impose des retouches. Le recours à des experts du nommage a bien sûr un coût, qui varie grandement avec la nature des dossiers. "Prévoir 2 000 euros pour une entrée de projet", indique Sophie Roux, en indiquant que le prix dépend des droits, des enjeux, du périmètre d'exercice... "Le budget est un critère déterminant, car on n'invente pas l'argent". Mais selon elle, l'opération doit aussi être considérée tel un investissement. Et le reflet de "la valeur que l'on attribue à cette pierre fondatrice".

Jean PRÈVE



La devinette de BrandSilver. Quelle est la plus ancienne marque sur la planète ? Réponse : Beretta. La fabrique d'armes italienne a cinq siècles d'existence. Et d'appartenance à la même famille.

ÉDITO. JOE BIDEN, MAJEUR ET BIEN VACCINÉ... ESPÉRONS-LE !

Ainsi donc Donald Trump est arrivé à la Maison Blanche coiffé d'une casquette rouge et il en repartira, quatre ans plus tard, avec un entonnoir sur la tête. Après tout, ce serait plutôt risible si le bouffon s'était révélé amusant à l'usage. Mais pour l'Amérique et le monde, c'est plutôt dramatique et pour tout dire inquiétant.

Les bases de la démocratie ont été sapées par celui-là même qui se devait de les protéger. Au lieu de quoi nous avons vu un personnage atrabilaire, arrogant, versatile, menteur. Il a pilonné les réseaux sociaux de ses vérités qui distordent la réalité. Il a été jusqu'à appeler au soulèvement et à la violence, en soufflant sur des braises d'extrême droite prêtes à s'enflammer.

Une génération de jeunes Américains sera entrée en politique avec cet individu. Que vont-ils en retenir ? Que l'on peut contester le résultat d'un vote jusqu'à l'absurde ? Qu'il faut prendre les armes pour empêcher le déroulement de la cérémonie d'investiture du nouveau président normalement élu ?

Pour ne rien dire de l'effet de contagion sur les opinions des autres pays, dont bon nombre tendent déjà une oreille attentive aux thèses populistes et réformistes, jusque chez nos proches voisins européens.

Drôle d'époque tout de même. Il est temps de tourner la page, et que l'Amérique retrouve son vrai visage, sans casquette rouge ni entonnoir. GI Joe a du job sur la planche !

oOo

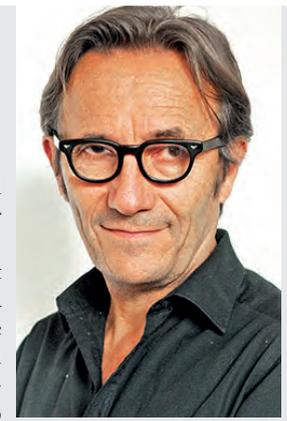
Malgré la récente colère d'Emmanuel Macron, la vaccination avance peut-être sûrement mais encore bien lentement. Pour ne pas pleurer et éviter la honte, ne comparons pas nos chiffres à ceux de nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin... Grâce à l'incomparable génie de l'administration française, ce n'est pas devant nous une usine à gaz que nous voyons, mais une véritable centrale thermonucléaire dans laquelle les politiques, les fonctionnaires, le corps médical et les simples gens s'agitent frénétiquement, chacun ayant dans la main un maillon de la chaîne, mais personne ne sachant dans

quel sens il faut tirer pour avancer.

Cela me fait penser à la chanson de Sacha Distel sur les pompiers de Rio appelés pour éteindre un incendie... Il leur a fallu retrouver les clés du camion, la grande échelle, les tuyaux et j'en oublie, pour un résultat que l'on imagine.

L'épidémie flambe à nouveau. Maintenant que les vaccins commencent à arriver, que les collectivités viennent au secours de l'État en ouvrant des "vaccinodromes", espérons que l'on aura assez d'aiguilles et de coton hydrophile sans que nous ayons besoin de puiser dans d'éventuels stocks stratégiques, sans doute aussi fournis que la réserve de masques au début de la pandémie...

J.-M. CHEVALIER

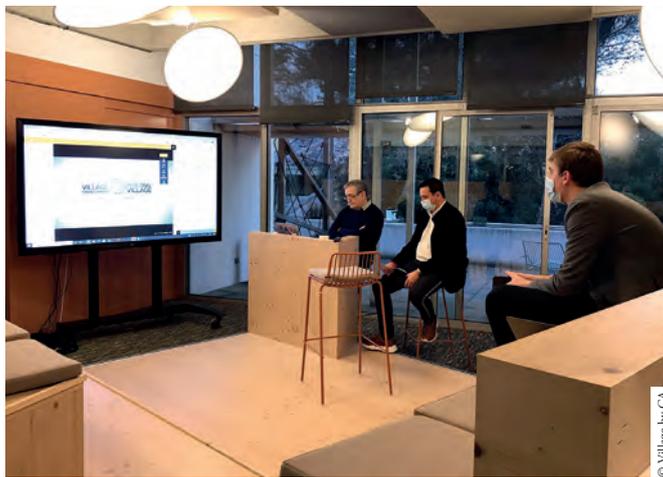


CES LAS VEGAS : LA CÔTE D'AZUR ET MONACO INTÈGRENT LE VILLAGE FRANCOPHONE

Alliance apolitique qui rassemble des entrepreneurs, des investisseurs, des grands groupes, des collectivités ou encore des médias d'une vingtaine de pays, le Village francophone est devenu, depuis sa création en 2015, le point de convergence des délégations francophones inscrites au CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas. Elles ont pris l'habitude de s'y retrouver pour échanger, décrypter les tendances, s'orienter face à l'immensité de ce salon dédié à la technologie et promouvoir les acteurs et les atouts de leurs territoires respectifs.

Un nouveau collectif

En 2021, dématérialisation de l'événement oblige, le Village francophone innove en réunissant ses forces éparpillées aux quatre coins du globe via le recours au phygital (physique et digital). Et autre originalité de l'année, il intègre à son réseau un nouveau collectif Côte d'Azur Monaco. "Pour ne pas perdre l'attrait des à-côtés du CES, nous avons créé des lieux, sur le principe du phygital, qui ont tous été



Le Village francophone Côte d'Azur Monaco a pris part au CES via un studio connecté installé au Village by CA, à Sophia Antipolis.

interconnectés pour reproduire le mode physique que nous avons connu jusqu' alors", indique Julien Bonnel, responsable de l'innovation chez Symag by BNP Paribas PF et coordonnateur de ce village francophone azuréen et monégasque. L'homme qui a su mobiliser le mouvement French Tech et fédérer les partenariats de l'Accélérateur Allianz, des as-

sociations Cluster IA, ATI-CA, BA06 et Telecom Valley, du pôle de compétitivité SCS, du Village by CA...

De la visibilité pour les start-up

C'est d'ailleurs dans les locaux de cette structure sophilopolitaine que le Village francophone Côte d'Azur Monaco a installé son studio connecté du 12 au 14 janvier,

où se sont succédé les différents représentants de l'écosystème local. "Il nous a notamment permis de mettre en valeur nos start-up innovantes, car nous avons des champions, par exemple dans les domaines des smart cities ou de l'intelligence artificielle". En effet, sept d'entre elles, dont Videtics, Wever ou encore Qualisteo, ont eu l'occasion d'accroître leur visibilité en pitchant face à des centaines de décideurs du monde entier. Et Julien Bonnel d'évoquer une autre vertu du réseau : "Si nous avons besoin d'aller surfer ailleurs pour d'autres savoir-faire, autant que ce soit d'abord au bénéfice de communautés francophones".

Après le CES, d'autres grands rendez-vous attendent le Village francophone Côte d'Azur Monaco, qui a prévu de reproduire son modèle phygital au prochain festival SXSW, du 16 au 20 mars à Austin, mais aussi à la Foire de Hanovre (du 12 au 16 avril) au Viva Technology de Paris (17 au 19 juin)...

Jean PRÈVE

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **SOLIDARITÉ** : Touché par la grêle et la neige le 25 décembre dernier, l'exploitation florale de Frédéric Nicolet à Antibes a subi de gros dégâts avec six serres effondrées représentant 1 500 mètres carrés. À la demande de la chambre d'agriculture, les installations détruites ont été évacuées par Force 06 du Conseil départemental. Ce chantier hors normes représente dix jours de travail pour vingt agents, condition sine qua non de la pérennité de l'horticulture dans les A-M.

- **HO HISSE** : Leur perspective de réouverture s'éloigne, mais les salles de sport ne désarment pas. Elles ont organisé ce mardi un rassemblement devant l'Assemblée nationale pour attirer l'attention des députés sur leur sort (peu enviable) après sept mois de fermeture qui laissent maintenant place à "la lassitude et l'exaspération". En attendant le retour à la normale, un peu de sport ferait du bien à tout le monde...

- **LOGIQUE** : Au risque de passer pour de mauvais esprits, on ne peut



Les agents de Force 06 ont fait une fleur à l'horticulteur d'Antibes en débarrassant son exploitation de 1 500 mètres carrés de serres effondrées par la neige.

que constater que le stationnement actuellement gratuit dans le centre-ville de Nice n'est pas plus difficile que lorsqu'il est payant. Sans doute y a-t-il moins de voitures avec le télétravail, mais comme elles restent aussi plus longtemps le long des trottoirs...

- **À L'CEIL** : Des patrouilles de gendarmes dans la gare SNCF de Breil, puis dans le train qui "redescend" sur Nice. Malgré la catastrophe dans les vallées, la présence bien visible des forces de l'ordre est toujours... à l'ordre du jour pour

dissuader l'entrée de migrants.

- **DÉBOUTÉS** mais pas dépités, les maires d'Antibes, Cannes et de Villeneuve-Loubet, qui avaient "attaqué" au tribunal administratif l'arrêté préfectoral sur le couvre-feu à 18 heures. Pour eux, cette mesure n'a aucun intérêt sanitaire et pénalise le commerce. Bref, ils restent vaccinés contre ce mode de lutte contre l'épidémie.

- **ÉCONOMIE** : La France, qui a déjà infusé 185 milliards pour soutenir les secteurs en difficulté, consacre 7,6% de son PIB à la relance de son économie. C'est beaucoup, mais à la même hauteur que nos voisins Allemands, Britanniques ou Espagnols. Et à la fin, ce sera tout le monde qui remboursera...

- **SYMPA** : La Charte de la diversité encourage les entreprises à garantir la promotion sans discrimination dans leurs effectifs. L'étape niçoise aura lieu le 21 janvier... en webinaire. Pour candidater et assister, www.eventbrite.fr

LE PNR DES PRÉALPES D'AZUR VEUT EXPLOITER SON POTENTIEL EN ÉNERGIE SOLAIRE

Les tarifs réglementés de l'électricité devraient augmenter de 1,73% au 1^{er} février, conformément à la dernière proposition de la Commission de régulation de l'énergie. Une hausse de plus, qui va porter à 13% la progression des prix depuis 2019. Si EDF met cette nouvelle augmentation sur le dos de la crise sanitaire, il est évident que l'électricité est vouée à devenir de plus en plus chère à l'avenir.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur, qui rassemble 47 communes sur 4 intercommunalités, entend mieux utiliser le potentiel énergétique de son territoire (schématiquement, les arrière-pays grassois et vençois). Une volonté qui s'inscrit dans un programme de transition comprenant aussi bien une stratégie d'économie de la consommation que le recours à de nouvelles ressources. Par ces deux leviers, le Parc espère concrétiser un objectif ambitieux : atteindre l'autono-



mie, en matière d'électricité et de chaleur, à l'horizon 2030.

Un simulateur très convaincant

Dans le "réservoir" à sa disposition figure l'énergie solaire. À exploiter "en respectant l'environnement, les paysages, le patrimoine et en optimisant les retombées économiques locales". Pour inciter la population à se lancer dans cette voie, le PNR a récemment publié un guide qui formule des recom-

mandations pour l'intégration de panneaux solaires en toiture. Mais il met aussi à la disposition des personnes intéressées une plateforme en ligne développée en partenariat avec la start-up In Sun We Trust, spécialisée dans les installations photovoltaïques. Cet outil, accessible depuis le site internet du Parc (rubrique "En action"), permet de calculer le potentiel solaire de sa propriété, mesurer la rentabilité d'un équi-

pement en toiture, évaluer les aides disponibles et trouver des prestataires qualifiés. En quelques clics, grâce à "des données et des algorithmes qui font référence dans les secteurs de l'énergie solaire et de l'information géographique" (NASA, les Mines Paris Tech, Météo-France et l'IGN), le simulateur fournit des estimations économiques et énergétiques qui varient en fonction des surfaces de panneaux. Et il détaille les intérêts relatifs aux différents modes d'utilisation de l'énergie, qu'elle soit destinée à la vente, l'autoconsommation ou la seule production d'eau chaude. Complète et très convaincante, la plateforme peut établir le contact avec un conseiller et garantir l'obtention d'un devis. Elle précise aussi l'éventuelle proximité du projet avec un site classé, qui exige alors un accompagnement particulier et l'avis d'un architecte des Bâtiments de France.

Jean PRÈVE

IMMOBILIER : UN MARCHÉ SOLIDE EN 2020 DANS LES ALPES-MARITIMES

"L'immobilier en revente a démontré sa capacité de résistance par rapport à d'autres activités économiques". C'est le constat de Cyril Messika et William Siksik, coprésidents de la FNAIM Côte d'Azur, au moment de dresser le bilan du secteur en 2020. Une année ô combien singulière.

Janvier et février ont emboîté le pas d'un millésime 2019 record dans les Alpes-Maritimes, avant un effondrement aussi brutal qu'inévitable (- 80%) lors du premier confinement, au printemps. Après un rebond tout autant spectaculaire dès le début de juin, le marché est resté très dynamique tout au long du troisième trimestre. Et finalement, en dépit d'un ralentissement à partir de septembre, le volume moyen des transactions n'a reculé que de 7% (environ 10% à l'échelon national) sur douze mois en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), au nombre de 14 200. Mais le volume réel des ventes se situe autour des 25 000, soit à peine 2 000 échanges de moins que l'année précédente.

Des prix en légère hausse

"Nous sommes satisfaits de constater que la notion de valeur refuge de la pierre a joué à plein, notamment face à la désorganisation de l'économie". Malgré les contraintes liées aux protocoles sanitaires, trois mois d'arrêt et la limitation des visites, la revente a notamment bénéficié de la faiblesse des taux d'intérêt et de la pénurie de logements neufs. "Bien sûr, ce constat général est à nuancer : les agences immobilières spécialisées dans la clientèle internationale n'ont pas toutes retrouvé leur clientèle potentielle ou une clientèle française de remplacement". Et celles situées dans les vallées sinistrées par la tempête Alex se voient aujourd'hui quasiment à l'arrêt.

Dans ce contexte, pas de dégringolade des prix, comme d'aucuns le craignaient pourtant. A Nice, ils sont restés stables (+ 1% à 4 400 euros/m²), grimpant de 4% à Cannes (5 123 euros/m²) et de 2% à Antibes (4 636 euros/m²). Seul le marché mentonnais a affiché un retrait (- 1% à 4 739 euros/m²) en



Depuis le premier confinement, l'intérêt est grandissant pour les maisons et les biens avec des espaces extérieurs. Mais il n'a pas vraiment de conséquences sur le volume des ventes, car ce type de propriété n'est pas forcément accessible à toutes les clientèles d'actifs.

raison de sa dépendance aux vendeurs italiens impactés par la crise de la Covid-19.

Un intérêt accru pour les maisons

Sur la typologie des biens vendus, pas de révolution. Les appartements sont restés largement majoritaires (83%), devant les maisons (14,5%) et les terrains (2,5%). La situation sanitaire a cependant fait croître l'intérêt pour les résidences secondaires, les maisons et plus généralement les biens offrant des espaces extérieurs. C'est ce qui ressort des recherches effectuées sur Google. "Elles ne vont toutefois pas nécessairement se transformer en transactions et le mouvement de délocalisation annoncée d'une partie de la population reste suspendu à la stratégie des entreprises", tempèrent Cyril Messika et William Siksik. "De plus, nous peinons à satisfaire la demande de maisons individuelles dans le 06. Soit la maison correspond au budget de la clientèle des actifs et elle se vend très rapidement, même en état moyen. Soit elle est hors budget et elle va alors intéresser la clientèle parisienne ou des grandes métropoles. Soit c'est un produit typique de

clientèle internationale et là, le marché est bloqué par les interdictions ou les difficultés de voyager".

Un regain de la location de longue durée

En matière de location, le particularisme de 2020 a aussi eu ses conséquences, puisque de nombreux propriétaires bailleurs ont fait le choix de délaisser l'option saisonnière de courte durée, peu rentable au regard des difficultés du tourisme, au profit de la longue durée, meublée ou non. Pour les spécialistes de la FNAIM Côte d'Azur, il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les actifs, qui voient l'offre de logements à louer s'étoffer. "Nous avons du stock et de la visibilité". Et pour cause ! En ces temps d'incertitude, auxquels les produits financiers n'échappent pas, les investisseurs voient le placement locatif d'un très bon œil.

Jean PRÈVE

ET EN 2021 ?

L'évolution du marché de l'immobilier en 2021 est encore une source de questions. Elles concernent notamment le secteur de l'immobilier commercial, qui pourrait pâtir des faillites d'entreprises dues à la crise sanitaire. En outre, si les conditions d'octroi des prêts ont récemment été assouplies, la FNAIM s'interroge sur les futures capacités de financement des primo-accédants, des commerçants et des salariés en chômage partiel. Deux scénarios sont envisagés dans le département : soit "le stock de biens à vendre diminue et l'offre reste constante, avec une augmentation légère des prix", soit, éventualité jugée la plus plausible, "l'offre diminue et le stock baisse dans le même temps. Les prix restent stables, mais l'activité risque de ralentir".



Le 12 janvier, Cyril Messika et William Siksik, coprésidents de la FNAIM Côte d'Azur, ont présenté le bilan du marché immobilier dans les Alpes-Maritimes en 2020.

LA PHRASE

“
Véran affirme
ne pas "navi-
guer à vue"
mais avoue ain-
si qu'il
nous mène en
bateau !
”

Lionnel Luca, maire de Ville-
neuve-Loubet, sur le ministre de la
Santé et sa gestion de la Covid-19.

LE COUP DE CRAYON



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

NICE VEUT LIMITER L'AFFLUX
DE VACANCIERS EN FÉVRIER

La migration touristique n'est pas aussi importante en février que lors des mois d'été à Nice. Mais, c'est historique, la capitale azurienne reste une destination prisée en hiver. Même si l'afflux sera réduit cette année en raison de l'annulation du carnaval, le maire craint que les prochaines vacances aient un effet aggravant sur la situation sanitaire, alors que Nice et les Alpes-Maritimes se distinguent déjà par des taux d'incidence et de positivité supérieurs aux chiffres nationaux.

Christian Estrosi espère donc que l'État prendra des mesures pour encadrer les déplacements qui s'annoncent vers sa ville, en avion, en train ou en voiture. Il souhaite que "le gouvernement puisse obtenir des garanties des voyageurs venus des pays à risque ou qui imposent eux-mêmes un test PCR sur leur territoire. Cette mesure nationale pourrait conduire par exemple à exiger un test PCR de la part d'un passager venu d'un pays à risque dont la liste sera arrêtée par le gouvernement et qu'à minima, en Europe, nous ayons des mesures de réciprocité avec celles qui sont prises par des pays européens à notre égard". Le maire de Nice a par ailleurs demandé au préfet de prendre un arrêté interdisant les locations saisonnières sur sa commune lors des vacances de février. S'il n'est pas entendu, il signera un arrêté municipal en ce sens.

COVID-19 : CANNES CANDIDATE
À UN CONCERT-TEST

Alors que le monde de la culture est à l'arrêt, un concert a été organisé le 12 décembre, à Barcelone, afin de tester un protocole permettant d'envisager une réouverture des salles de spectacle en dépit du contexte pandémique. Près de 500 personnes ont pris place dans une salle susceptible d'en accueillir 900, sous l'égide du festival Primavera Sound. Mais avant d'écouter les premières notes, elles ont dû se soumettre à un test antigénique (au résultat négatif évidemment), à porter un masque FFP2 (tout au long du concert) et à accepter une organisation permettant d'éviter les files d'attente aux toilettes. Si la température des lieux était contrôlée et leur ventilation optimisée, aucune obligation de distanciation physique n'a été en vigueur. Une semaine après l'événement, un test PCR a été réalisé sur chaque participant. Et aucune contamination n'a été à déplorer.

Le résultat de cette expérimentation a suscité un vent d'espoir chez les professionnels de la culture en France. Elle a d'ailleurs été suivie avec attention par le ministère de la Culture, Roselyne Bachelot n'excluant pas une labellisation des salles mettant en place des mesures d'accueil strictes. Des essais similaires pourraient même être réalisés dans notre pays, bien en amont des festivals de l'été.

Si concert-test il doit y avoir, la ville de Cannes veut bien en être le théâtre. C'est d'ailleurs le message adressé via Twitter à la ministre par Sophie Mouysset, directrice de cabinet adjointe du maire David Lisnard. Le Palais des festivals est disponible.



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 16 décembre 2019 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2020 sur les Alpes-Maritimes est de 4,07 € H.T.

198941

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/01/2021, constitution d'une SASU dénommée : MEDITERRANEE ETANCHEITE - Capital : 100 € - Siège : 39 rue du Docteur Pierre Richelmi, 06300 NICE. Objet : Etanchéité, maçonnerie, rénovation, peinture et tous travaux de bâtiment. Président : Monsieur Béchir JASSI demeurant à 39 rue du Docteur Pierre Richelmi, 06300 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le président.**

198946

LUCIOLES

Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €
Siège social : 2 bd Wilson,
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 890 482 102

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant AGE en date du 4 janvier 2021, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social à compter du 4 janvier 2020. Le siège social est transféré de 2 bd du Président Wilson à 06600 ANTIBES, au 14 boulevard Albert 1^{er} à 06600 ANTIBES. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis.

198944

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19/11/2020, à SAINT-LAURENT-DU-VAR.
Dénomination : AzuRenov'Habitat
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : Jardins de Florence, bât. B - 68 avenue des Pignatières, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.
Objet : Agent commercial.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social : 1 000 Euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Exercice du droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
A été nommé :
Président : Monsieur Mickaël CARRERE, jardins de Florence, bât. B - 68 avenue des Pignatières, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.
La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.
Pour avis. Le président.



198945

M.J BIGANZOLI C. PIEFFET - C.DIMEGLIO S. VILLEMIN - C. DAVERIO

Notaires associés
5 avenue Gambetta,
06600 ANTIBES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 06/12/2018 déposé au rang des minutes de Me Stéphane VILLEMEN, notaire associé à ANTIBES, 5 av Gambetta, le 04/12/2020, suivant procès-verbal et contrôle de la saisine du légataire universel en date du 28/12/2020 dont la copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de GRASSE, le 08/01/2021. Micheline Sidonie Pierrette MARIO, en son vivant retraitée, demeurant à JUAN-LES-PINS (06160), avenue du Général Heusch, numéro 22, résidence Marie Lucie. Née à ANTIBES (06600), le 28/06/1930, vve de Jean Baptiste Antoine GANTELMO et non remariée, et est décédée à ANTIBES (06600) (France), le 17/11/2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Les oppositions seront reçues dans un délai d'un mois à compter du 08/01/2021 entre les mains de Maître Anne-Claire BERTHON-RAVEL, notaire à la CIOTAT (13700), chargé du règlement de la succession.
Le notaire.

198887

CITYA MATAS ET LOTTIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 174 000 €
Siège social : 3 bis rue Masséna,
06500 MENTON
RCS NICE 349 455 568

DÉMISSION DE GÉRANT

Par décisions en date du 30 décembre 2020, l'associée unique prend acte de la démission des fonctions de gérant de Monsieur Jean-François CAMPANA ce jour. Monsieur Didier MARIE, gérant restant, assurera seul les fonctions de gérant de la société. Modification faite au RCS de NICE.

198942

CABINET G H M

SELARL d'avocats inter-barreaux NICE & GRASSE
5 rue Delille, 06000 NICE - 1190, bd Pierre Sauvaigo, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP
Tél : 04 93 83 38 88 - Fax : 04 93 83 53 54

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES – EN UN SEUL LOT

JEUDI 18 FÉVRIER 2021 à 9H00

devant M. le juge de l'exécution immobilière près le TJ DE NICE,
Place du Palais de Justice, 06000 NICE

Au sein de la communauté immobilière «Les Romarins»
sis 28-30 rue Général Saramito, rue de la Tour de l'Ariane à NICE (06300)

UN APPARTEMENT (lot n°194)
de **30,23 m²** (Carrez) au 7^e étage
UN PARKING (lot n°97)
ET UNE CAVE (lot n°98)

Occupation : Biens inoccupés

MISE À PRIX : 50 000 €
(CINQUANTE MILLE EUROS)

VISITES : Par la SELAS HUISSIERS GRAND SUD huissier de justice,
31 avenue Jean Médecin à NICE :

Vendredi 29 janvier 2021 de 10h à 11h
Jeudi 4 février 2021 de 14h à 15h

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au greffe du JEX IMMOBILIER près le tribunal judiciaire de NICE le 29/01/2020 n°20/00023 et peuvent être consultées audit greffe et au cabinet d'avocats G H M.
Ministère d'un avocat au barreau de NICE obligatoire pour enchérir.

198940

RIVIERA VIP CAR RENT

SASU au capital de 100 €
Siège social : 7 rue Louis Négro,
06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES n° 839 268 398

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 01/01/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 80 avenue Jeanne d'arc, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Validation : RCS ANTIBES.

198923

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me OLIVARES-VIVES, notaire à 7B rue Caffarelli, 06000 NICE (06) du 07/01/2021, il a été constitué une SCI dénommée : JHC - Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 39 chemin de Terron, Sud Bureau, 06200 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Mme Carine VALERINO sise 39 chemin de Terron, 06200 NICE. Cession de parts : Toutes les cessions de parts, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

Abonnez-vous

20 € par an
Enchères Immobilières
Un département

www.petitesaffiches.fr



198897

**CHD SOISSONS**

14 rue Lavis, 02200 SOISSONS
Tél. +33 (0)3 23 59 85 00
www.groupechd.fr

SCCV LE CLOS TONIA

Société civile de construction vente
en liquidation
au capital de 1 500 €
Siège social : 363 chemin des Moyennes
Bréguières, 06600 ANTIBES
Siège de liquidation : 363 chemin des
Moyennes Bréguières, 06600 ANTIBES
840 524 094 RCS ANTIBES

**AVIS DE
DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1^{er} décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 1^{er} décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société ABC Investissements, SARL au capital de 50 000 €, sise 10 avenue des Grottes, résidences Port Royal, appt A41, 74500 EVIAN-LES-BAINS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n°535 404 040 RCS THONON-LES-BAINS, représentée par son gérant, Monsieur Fabrice PREMONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 363 chemin des Moyennes Bréguières, 06600 ANTIBES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES, en annexe au registre du commerce et des sociétés. **Pour avis. Le liquidateur.**

198903

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

NEW LIFE TRANSPORT SASU au capital de 40 000 € - 14^{ème} rue, ZI, 5^{ème} avenue, 1^{ère} avenue, 5700 M, 06510 CARROS - RCS GRASSE n° 834 465 304. Par décision de l'associé unique du 05/01/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 3^{ème} rue, 2^{ème} avenue, ZI, 06510 CARROS. Validation : RCS GRASSE.

198913

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Acte SSP du 18/12/2020 - Dénomination : AZUR EASY CAR - Forme : SASU - Capital : 100 €. Durée : 99 ans. Siège : 34 rue de la Reine Jeanne, 06000 NICE. Objet : Exploitant de véhicule de transport avec chauffeur (EVTIC). Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé est libre - Présidence : Monsieur BELHIBA Mahjoub demeureur 34 rue de la Reine Jeanne, 06000 NICE. Immatriculation : RCS NICE.

198911



2 impasse Couzinet, 31505 TOULOUSE

C2N INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 720 000 €
Siège social : 689 B route de la Colle,
06570 ST-PAUL-DE-VENCE
824 777 882 RCS ANTIBES

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

De l'AGO du 8/12/2020, il résulte que : La société à responsabilité limitée «NC CONSULTING, SL» au capital de 3 000 €, dont le siège social est situé CTRA. D'ARINSAL 043 3 5, SKI PARK, BLOC VIII, ARINSAL, AD 400 LA MASSANA immatriculée au registre des sociétés commerciales de la Principauté d'Andorre sous le numéro 19 372 représentée par Christian NERI, administrateur a été nommée en qualité de présidente en remplacement de Christian NERI, démissionnaire. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Christian NERI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société à responsabilité limitée «NC CONSULTING, SL». Le nom de Nathalie NERI a lui aussi été retiré des statuts. **Pour avis. Le président.**

198912

LA PAIE SOCIALE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 2 avenue Paul Cézanne,
78990 ELANCOURT
889 776 209 RCS VERSAILLES

AVIS

Par décisions du 30/11/2020, l'associé unique a :

Pris acte de la démission de M. Matthieu BROUSSEAU de ses fonctions de président et de Mme Anne ZITOUNI de ses fonctions de directeur général,

Nommé en qualité de président Mme Céline MACKIE SAKKAL demeureur 3 impasse Saint-Louis, 06400 CANNES,

Modifié la dénomination sociale qui devient : LYNX PROPERTIES,

Transféré le siège social au 3 impasse de Saint-Louis, 06400 CANNES,

Modifié l'objet social qui devient : Conseil et ingénierie à destination des entreprises dans le domaine de la gestion, de l'organisation et de la rationalisation des services généraux et des actifs mobiliers ou immobiliers; réalisation de prestations de services dans le domaine du Facility Management ou Property Management en ce compris l'expertise stratégique dans ces domaines.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

198909

SCI J.F.D.

Société civile au capital de 1 000,00 €
Siège social : 79 vieux chemin de Crémat
Raccourci n° 3, 06200 NICE
RCS NICE 477 700 009

AVIS

Selon AGE du 24 décembre 2020, les associés ont décidé de révoquer Monsieur Didier LUGEZ de ses fonctions de gérant et ce, avec effet au même jour. **Pour avis.**

198904

BAKJY EXPANSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : Chemin de la Borne,
06300 NICE
822 556 213 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal en date du 5 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} février 2021 à l'adresse suivante : 146 avenue Maréchal Juin, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Le représentant légal.**

198905

INSIGHT

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : 13 route départementale
2204, 06440 BLAUSASC
823 745 500 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal en date du 5 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} février 2021 à l'adresse suivante : 146 avenue du Maréchal Juin, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Le représentant légal.**

198906

BAKJY CAPITAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : Chemin de la Borne,
06300 NICE
822 556 676 RRCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal en date du 5 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} février 2021 à l'adresse suivante : 146 avenue Maréchal Juin, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Le représentant légal.**

198914

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

La décision du 24/09/2020 prenant effet audit jour des associés de la SARL ADICA au capital de 8 000 €, immatriculée 343 871 778 RCS NICE ayant siège à NICE (06) 5 rue de Dijon (ancienne mention) justifie la publication de la nouvelle mention suivante : Siège : NICE (06), 15 avenue Val Marie.

198907

KABHELIOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : Avenue des Hespérides,
1 chemin de la Borne, 06300 NICE
824 518 104 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal en date du 5 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} février 2021 à l'adresse suivante : 146 avenue du Maréchal Juin, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Le représentant légal.**

198908

**DÉMISSION DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Dénomination : CARDUQ.
Forme : SAS.
Capital social : 15 000 €
Siège social : 10 rue Hélène Vagliano,
06400 CANNES.
850 685 363 RCS de CANNES.

Aux termes d'une décision en date du 11 décembre 2020, les associés ont pris acte de la démission à compter de ce jour de Sébastien DUQUESNE de ses fonctions de directeur général.

Mention sera portée au RCS de CANNES.

198910

EXCELLOAN

SARL au capital de 7 600 €
sise 24 avenue Gambetta, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 804 572 477

**DÉMISSION
DE CO-GÉRANT**

Aux termes d'une AGO du 06/01/2021 Béatrice RAFANO a démissionné de ses fonctions de co-gérante, à compter du 31/12/2020. Dominique BURAIIS reste seule gérante. Validation : RCS ANTIBES.

198915

MOTOCULTURE 06

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 62 rue Maréchal Vauban,
06300 NICE
878 354 406 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal en date du 15 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 15 décembre 2020 à l'adresse suivante : 3020 chemin du Château, 06460 ESCRAGNOLLES.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de GRASSE. **Le représentant légal.**

Petites Affiches
DES AFFICHES NANTAISES
RÉDACTION D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE





198924

Étude de Maîtres M. BLETOUX, F.-X. PAQUIN, C. HOUILLON et G. BURTE

Notaires associés
à NANCY (Meurthe-et-Moselle),
9 rue Saint-Nicolas

AVIS

SCI DEBER
Société civile au capital de 203 976,79 €
Siège social : 13B avenue Georges et
Marie Debernardi, 52000 CHAUMONT
RCS CHAUMONT 347 669 517

Par délibération extraordinaire en date
du 19 octobre 2020, les associés ont dé-
cidé à compter de cette même date de :
Transférer le siège social à GOLFE-
JUAN - VALLAURIS (06220), 605 avenue
Pierre Semard.

Étendre l'objet social par l'adjonction
de l'activité suivante : La souscription de
contrat de capitalisation ou de tout autre
contrat de placement.

Pour avis.
Le notaire.

198933

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11
janvier 2021 est constituée la société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMPERIAL
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 500 Euros.
Siège : 49 bis /51 rue Smolett, 06300
NICE.

Objet : Prothésiste ongulaire.
Vente de produits esthétique, cosmé-
tiques, vêtement de sport et complément
alimentaire.

Activité de massage non médicaux.
Service entretien corporel, massages
non médicaux.

Et plus généralement toutes opérations
industrielles, commerciales, financières,
mobilières ou immobilières pouvant se
rattacher directement ou indirectement à
l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout
autre objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années.
Admission aux assemblées et droit de
vote : Tout associé peut participer aux
assemblées sur justification de son iden-
tité et de l'inscription en compte de ses
actions. Chaque associé dispose d'au-
tant de voix qu'il possède ou représente
d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés statuant selon les règles
définies à l'article 33 "Modalités des dé-
cisions collectives" des statuts avec prise
en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y
compris entre associés qu'avec l'agré-
ment préalable de la collectivité des as-
sociés statuant à la majorité des voix des
associés disposant du droit de vote.

Président : Madame Marina TURCANU
demeurant 128 boulevard de la
Madeleine, 06000 NICE.

Immatriculation : Au RCS de NICE.
Pour avis.

198939

SIDE ENGINEERING

SASU au capital de 100 €
Siège social : 7 rue Louis Négro,
06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES n° 834 287 682

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du
01/01/2021, prenant effet ce jour, il a été
décidé de transférer le siège social au
80 avenue Jeanne d'Arc, 06700 SAINT-
LAURENT-DU-VAR. Validation : RCS
ANTIBES.

198935



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLES, L 2123-1, L 2113-12, R 2123-1, R 2113-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ RÉSERVÉ VISANT LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

POUVOIR ADJUDICATEUR
Statut de l'organisme :
Commune >= 3500 h
**Nom et adresse officiels de l'orga-
nisme acheteur :** Ville de ROQUEFORT-
LES-PINS

Adresse : Mairie, 1 place Merle,
06330 ROQUEFORT-LES-PINS

**Personne représentant le pouvoir ad-
judicateur :**

Monsieur le maire, Michel ROSSI
Adresses du profil acheteur :
www.marches-securises.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet du marché :
ENTRETIEN DE LA VOIRIE COM-
MUNALE ET DES ESPACES PUBLICS
POUR LA COMMUNE DE ROQUEFORT-
LES-PINS

Caractéristiques principales
Procédures : Marché à procédure
adaptée à prix global et forfaitaire
Forme du marché :
Les groupements sont autorisés (soli-
daires).

Variantes :
Les variantes ne sont pas autorisées
en sus de l'offre de base.

Type de marché : Exécution
Nomenclature - Classification CPV :
77312100-6

Durée du marché ou délai d'exécution :
1 an renouvelable 1 fois
Début : A réception de la notification.

PÉNALITÉS
Voir le détail dans le CCAP
Critères d'attribution
**Offre économiquement la plus avan-
tageuse appréciée en fonction des cri-
tères ci-dessous avec leur pondération :**
Critère(s) noté(s) sur 100 points.
Valeur technique (mémoire technique) :
50 %

Prix : 40 %
Impact environnemental : 10 %
Informations complémentaires
**Numéro de référence attribué au mar-
ché par le pouvoir**

Adjudicateur : MAPA 2021-01-EVCEP
Marché réservé

Conditions de participation

Justifications à produire :
- Copie du (ou des) jugement(s) pronon-
cé(s), si le candidat est en redresse-
ment judiciaire

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

- Ou DUME
- Déclaration appropriée de banques
ou preuve d'une assurance pour risques
professionnels

- Références similaires
Offre :

- Acte d'engagement
- Mémoire justificatif
- Proposition financière (BPUF)

**Forme juridique que devra revêtir le
groupement d'entrepreneurs, de four-**

nisseurs ou de prestataires de services
Après attribution aucune forme de
groupement ne sera exigée.

Négociation
Le pouvoir adjudicateur se réserve le
droit de négocier avec les candidats sur
l'ensemble des critères d'attribution.

**Conditions particulières de retrait des
dossiers :**
www.marches-securises.fr

**Conditions de remise des candida-
tures ou des offres :**
www.marches-securises.fr

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :
02 février 2021 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi du présent avis :
12 janvier 2021

Renseignements complémentaires :
www.marches-securises.fr

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : Peut être in-
troduit jusqu'à la signature du contrat,
devant le tribunal administratif de NICE,
sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

**Recours en contestation de la validité
(validité CE, ass., 4 avril 2014, Départe-
ment de TARN-ET-GARONNE, n°358994) :**
il peut être introduit pendant une durée
de deux mois à compter de la publication
de l'avis d'attribution qui sera effectué,
près le tribunal administratif de NICE sis
18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

198928

SCI N V

SCI au capital de 34 758,38 €
231 avenue de la Lanterne, 06200 NICE
RCS NICE n° 425 094 653

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/01/2021,
prenant effet ce jour, il a été décidé de
transférer le siège social au 880 chemin
du Soveran, 06140 VENCE. Gérant :
Madame Nadine VERGÈNE demeurant
880 chemin du Soveran, 06140 VENCE.
Validation : RCS GRASSE.

198968

SCI L'Eolienne

Société civile
au capital de 152 449,02 €
Siège social : 64 avenue Denis Semeria,
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
434 711 370 RCS NICE

RÉDUCTION DE CAPITAL

Suivant procès-verbal en date du 16
décembre 2020, l'assemblée générale
extraordinaire a décidé de réduire le
capital de 4 573,47 € pour le ramener à la
somme de 147 875,55 €, à compter du 16
décembre 2020.

En conséquence, les articles 6 et 7 des
statuts ont été modifiés.
La gérance.



PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

198932

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/01/2021, constitu-
tion d'une SARL dénommée : RESPELIDO
MOUGINS - Capital : 1 000 €. Siège : 595
boulevard Courteline, 06250 MOUGINS.
Objet : L'acquisition de tout bien immo-
bilier achevés ou en état futur d'ache-
vement, l'apport, la propriété, la mise en
valeur, la transformation, la construction,
l'aménagement, l'administration et la
gestion par location. Gérant : Monsieur
Stephen BEETHAM sis 30 Princess Road,
LONDON NW1 8JL. Durée : 99 ans. Imma-
triculation : RCS CANNES.

198929

MATANA

SCI au capital de 1 000 €
49 rue Maréchal Joffre, 06000 NICE
RCS NICE n° 852 577 246

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/01/2021,
prenant effet ce jour, il a été décidé de
transférer le siège social au 4 rue Barla,
06300 NICE. Validation : RCS NICE.

198931

RECTIFICATIF

P.I.F. société civile immobilière au capi-
tal de 200 Euros. Siège social : 15 avenue
Desambrois, 06000 NICE - 800 042 822 RCS
NICE. Dans l'annonce légale n°198751
parue dans le présent journal du 24 dé-
cembre 2020, au lieu de lire «par AGO du
21 octobre 2020» il fallait lire «Par AGO du
5 novembre 2020». **Pour avis.**

198930

SCI PLP

En liquidation
au capital de 3 000 €
302 avenue de Fabron, 06200 NICE
RCS NICE 499 857 787

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG extraordinaire du
30 novembre 2020, les associés ont déci-
dé de la clôture de la liquidation de la so-
cété. Pris acte de la démission de Mme
Sabine RABANELLY de ses fonctions de
liquidateur et donné quitus entier et sans
réserve de sa gestion. Dépôt des comptes
de liquidation au RCS NICE.

198934

SCI SANFOY

Société civile
au capital de 100 €
Siège social : Villa San Miguel, chemin
des Bréguières, 06110 LE CANNET
441 390 721 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire
des associés en date du 15 décembre
2020 a décidé de transférer le siège so-
cial au 186 rue Jean Vasnier à HOULGATE
(14510) à compter du 1^{er} janvier 2021.
Modification corrélatrice des statuts
Mention en sera faite aux RCS de
CANNES et LISIEUX.



198954

**SCP DESCHAMPS
et KAIM-VALENTIN**Notaires associés
à BEAUREPAIRE**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me KAIM-VALENTIN le 12 janvier 2021, a été constituée la société suivante : Forme : Société civile. Dénomination : KARSAL. Capital social : 200,00 €. Siège social : VILLENEUVE-LOUBET (06270), 280 avenue de la Bermone, le Montfleuri, bât K. Objet : Propriété, acquisition, construction, mise en valeur, gestion, administration de tous biens immobiliers, mise à disposition des gérants ou associés de ces biens, propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, et vente (exceptionnelle) de ces biens. Durée : 99 ans. Montant des apports en numéraire : 200 €. Gérance : Karim SALMAN demeurant à GAILLARD (74240), 8 rue du Martinet. Immatriculation : RCS ANTIBES. Agrément des cessionnaires de parts sociales : Agrément préalable à l'unanimité des associés pour toute cession.

**Pour avis.
Le notaire.**

198955

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP établi à NICE en date du 03/11/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GINA - Siège : 53 rue Maréchal Joffre, NICE (06000). Objet : Acquisition, propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toute nature, et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 €. Gérance : Vincent PALUMBO, demeurant 53 rue Maréchal Joffre, NICE (06000). Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des 3/4 des parts sociales. Immatriculation : Au RCS de NICE.

198956

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte SSP du 25/10/2020 à NICE, enregistré le 02/11/2020 au pôle enregistrement de NICE sous le bordereau n° 202000019224 la SARL BREIZH HUSSARDS NICE RCS n° 790 945 166 au capital social de 2 000 € a cédé à Monsieur Ahmed DJELLAL-SERANDI agissant pour son compte et pour le compte de la SAS MELINA RCS NICE N° 889 215 646, au capital social de 1 000 €, le fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar à vins, glacier (sans fabrication) sis et exploité à NICE, c/o Hermety (RCS n° 518 560 552), 34 rue Giordano moyennant le prix principal de 35 000 €. La jouissance a été fixée au 13/10/2020. Les oppositions seront reçues en la forme légale à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître PARRAVICINI Nino, avocat à NICE (06000), 1 rue Foncet.

Pour avis.

198947

**NVIDIA Development
France SAS**Société par actions simplifiée
à associé unique au capital de 25 000 €
Siège social : 400 avenue Roumanille,
Sophia-Antipolis, BP 309, 06410 BIOT
479 973 455 RCS ANTIBES**AVIS**

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 15/12/2020, il a été décidé de nommer :

M. Michael CHING, résidant 20072 Killbride DR, Saratoga CA 95070 (Etats-Unis), en qualité de président, en remplacement de Mme Karen BURNS, démissionnaire.

M. Donald ROBERTSON, résidant 565 Woodside DR, Woodside, CA 94062 (Etats-Unis), en qualité de directeur général, en remplacement de M. Michaël BYRON, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.

**Pour avis.
Le président.**

198948

SCI CAMILLEVALSCI au capital de 1 000 €
57 place des Arthemis, 06560 VALBONNE
RCS GRASSE n° 483 533 733**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 30/12/2020, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 7 avenue Daudel, 06600 ANTIBES. Gérant : Monsieur Patrice SUEUR demeurant 57 placette des Arthemis, 06560 VALBONNE. Validation : RCS ANTIBES.

198949

S.T.DSociété à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 101 boulevard Sadi Carnot,
06110 LE CANNET
843 249 293 RCS CANNES**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société, à compter du 1^{er} décembre 2020, de 101 boulevard Sadi Carnot, LE CANNET (Alpes-Maritimes), à 924 avenue Janvier Passero, MANDELIEU-LA-NAPOULE (Alpes-Maritimes).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié en ce sens.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Pour avis, la gérance.

198952

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 08/01/2021, il a été constituée une SAS dénommée : GOUTONS VOIR. Capital : 1 000 €. Siège : 11 avenue des Violettes, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : Traiter, épicerie fine. Président : Monsieur Georges TANNOUS demeurant 11 avenue des Violettes, 06800 CAGNES-SUR-MER. Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

198950

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Par AGE du 04/12/2020, les associés de la SCI LOU SANTOUN (société civile immobilière, capital 1 500 €, siège social : 237 boulevard Borel, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 442 426 482 RCS CANNES) ont décidé sa transformation en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, entraînant la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : Société civile - Nouvelle mention : SARL. Dénomination : Ancienne mention : SCI LOU SANTOUN - Nouvelle mention : LOU SANTOUN. Durée : Ancienne mention : 50 ans - Nouvelle mention : 99 ans. Gérance : Gaston BERTIN demeurant 686 bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE demeure gérant de la société. Marie-France BERTIN née LIOTARD demeurant 686 Bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE est nommée co-gérante. Les mentions relatives au siège social, à l'objet et au montant du capital de la société demeurent inchangées. Les mentions antérieures relatives aux sociétés civiles sont frappées de caducité. Mention au RCS de CANNES.

198951

**AVIS DE
TRANSFORMATION**

Par AGE du 04/12/2020, les associés de la SCI GAVELIER-ENTREPOTS (société civile, capital : 4 574 €, siège social : 686 bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 323 414 581 RCS CANNES) ont décidé sa transformation en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, entraînant la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : Société civile - Nouvelle mention : SARL. Dénomination : Ancienne mention : SCI GAVELIER-ENTREPOTS - Nouvelle mention : GAVELIER-ENTREPOTS. Durée : Ancienne mention : 50 ans - Nouvelle mention : 99 ans. Gérance : Gaston BERTIN demeurant 686 bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE demeure gérant de la société. Marie-France BERTIN née LIOTARD demeurant 686 bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE est nommée co-gérante. Les mentions relatives au siège social, à l'objet et au montant du capital de la société demeurent inchangées. Les mentions antérieures relatives aux sociétés civiles sont frappées de caducité. Mention au RCS de CANNES.

198953

**INTERNATIONAL
BUSINESS MEDIA**SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 755 route de Nice,
le Tananarive, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 834 819 096**AVIS**

Aux termes d'une AGE du 02/04/2019, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue du Colonel Gassin, 06000 NICE et de procéder à la nomination de Monsieur Zied GUEDRIA demeurant 5 rue du Colonel Gassin, 06000 NICE en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bassem BOUNEB, démissionnaire. Validation : RCS NICE.

198957

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.C.V. LES SERRES DE LA CONSTANCE

Forme : Société civile de construction

Siège social : 400 promenade des Anglais, 06200 NICE.

Objet : Réalisation de programmes de construction.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 €.

Gérant : SAS GAMBETTA PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 € - 92 boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS, 817 758 675 RCS PARIS.

Transmission des parts : Les cessions à des tiers ainsi que celles consenties entre associés, entre ascendants et descendants, entre conjoints sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Pour avis.

198958

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.C.V. LES ROSES D'ANTIBES

Forme : Société civile de construction

Siège social : 400 promenade des Anglais, 06200 NICE.

Objet : Réalisation de programmes de construction.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 €.

Gérant : SAS GAMBETTA PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 € - 92 boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS, 817 758 675 RCS PARIS.

Transmission des parts : Les cessions à des tiers ainsi que celles consenties entre associés, entre ascendants et descendants, entre conjoints sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Pour avis.**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE TOULON****JUGEMENT PRONONÇANT
LA MODIFICATION DU PLAN
DE SAUVEGARDE***Jugement du 12 novembre 2020*

198960 - SAS COMPAGNIE GENERALE CAGNOISE AUTOMOBILE - CGCA AUTO CHOC AUTO STOCK - 55 chemin de la Campanette, les Bernardines, 06800 CAGNES-SUR-MER - RCS ANTIBES 037 020 633 et la SCI L'INDUSTRIELLE DE CAGNES - Lieudit les Bernardines, valon de la Campanette, 06800 CAGNES-SUR-MER - RCS ANTIBES 390 150 647 - Modification du plan de sauvegarde en date du 12/11/2020 par le tribunal de commerce de TOULON. Commissaire à l'exécution du plan : Me THOMAS Nathalie, 1 rue Alexandre Mari, 06300 NICE.

Les Petites Affiches
DES ALPES - MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ECONOMIQUE, POLITIQUE ET GENERALE

NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET

198890



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ème} AVIS - COMMUNE D'ANTIBES - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de révision du PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié. Par suite, le projet de révision du PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-0022 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la commune d'ANTIBES n'est pas soumise à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de révision du PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de révision du PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne. L'enquête publique se déroulera du **11 janvier au 12 février 2021 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu, 11 boulevard Chancel (hors jours de permanence), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. Les jours de permanence du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES,

aux mêmes horaires. Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 13 août 2020, Mme Claude COHEN (cadre retraité de la fonction publique), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : ANTIBES
Date : 11 janvier 2021
Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude
Commune : ANTIBES

Date : 20 janvier 2021
Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude
Commune : ANTIBES

Date : 28 janvier 2021
Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude
Commune : ANTIBES

Date : 12 février 2021
Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude
La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer

CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour
06286 NICE, cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles

cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel, pendant toute la durée de l'enquête (hors jours de permanence), du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les jours de permanence du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES, aux mêmes horaires.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-Antibes>

ou accessibles à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur de

l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'inondations de la commune d'ANTIBES. Bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES ou par email à l'adresse suivante : ppri-antibes@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel (hors jours de permanence). Les jours de permanence du commissaire enquêteur, un poste informatique sera mis à disposition à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES, aux mêmes horaires.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie d'ANTIBES pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

198895

C.S.C

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 100 €

Siège social : 3 avenue Bardi, 06100 NICE

Siège de liquidation : 3 avenue Bardi,
06100 NICE

877 767 715 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 30 septembre 2020 au siège de liquidation de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christopher PEIRANI, demeurant 3 avenue Bardi, 06100 NICE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de NICE et la société sera radiée dudit registre. **Pour avis. Le liquidateur.**



198896

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/11/2020, constitution d'une SASU dénommée : CARDI PISCINES - Capital : 5 000 € - Siège : 11 avenue Teiras, 06300 NICE - Objet : Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²) - Président : Monsieur Alexandre CARDI demeurant à 11 avenue Teiras, 06300 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

198902

AVIS DE DISSOLUTION

Par AGE du 26/11/2020, les associés de la société CLAIR MATIN (Société civile, capital : 1 075 000 €, siège social : Lieudit les Salettes, 06570 SAINT-PAUL, 440 521 078 RCS ANTIBES) ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du même jour. Ursula STUDER née SCHOCH demeurant à HIRZEL (Suisse) - Wässeri 2, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Les formalités seront effectuées au RCS d'ANTIBES.

198898

SCI LE REVE

SC au capital de 2 000 €

Siège social : 7 avenue de la Mer,

06360 ÈZE

440 417 475 RCS NICE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/06/2020, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Franco Paolo TETTAMANTI, anciennement associé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

198899

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de taxi n°289 et exploité NICE VILLE et AEROPORT consentie en son temps par ACTIONS pour SERVICES et PRESTATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 500 €, sise au 140 chemin des Prés, 06510 GATTIERES, sous le n° 794 141 264 RCS GRASSE, au profit de Mme LAUGIER Dominique épouse MULE, demeurant 13 avenue du Mont Joli, 06110 LE CANNET, a pris fin le 31 janvier 2021 par sa résiliation suivant d'un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2020.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE

Jugement du 18 décembre 2020

198900 - SAS SOULEIADO - 39 rue Charles Demery, 13150 TARASCON. RCS TARASCON 735 680 290 - Ets secondaire : Enseigne : SOULEIADO - 60 rue de la République et 34 rue James Close, 06600 ANTIBES.

198901

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 30/11/2020, les associés de la société CLAIR MATIN (Société civile en liquidation, capital : 1 075 000 €, siège social : Lieudit les Salettes, 06570 SAINT-PAUL, 440 521 078 RCS ANTIBES) ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Ursula STUDER née SCHOCH demeurant à HIRZEL (Suisse) - Wässeri 2, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/11/2020. Les comptes du liquidateur seront déposés au RCS d'ANTIBES.

198891



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ème} AVIS - COMMUNE DE MOUGINS
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-17-P-019 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de MOUGINS n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du **11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 de 8H à 12H et de 13H à 16H30, du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 10 mars 2020, M. Alfred MARTINEZ, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : MOUGINS

Date : 11 janvier 2021

Heure : De 8H à 12H

et de 13H - 16H30

Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS

Commune : MOUGINS

Date : 21 janvier 2021

Heure : De 8H30 à 12H

et de 13H - 16H30

Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS

Commune : MOUGINS

Date : 2 février 2021

Heure : De 8H30 à 12H

et de 13H - 16H30

Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS

Commune : MOUGINS

Date : 12 février 2021

Heure : De 8H30 à 12H

et de 13H - 16H30

Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer

CADAM - Service déplacements

risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour,

06286 NICE, cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie (services techniques) de 8H à 12H et de 13H à 16H30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/pri-mougins>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous

enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune de MOUGINS

Mairie de MOUGINS - 72 chemin de l'Horizon

CS 61000 - 06251 MOUGINS cedex ou par email à l'adresse suivante : ppri-mougins@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, de 8H à 12H et de 13H à 16H30, du lundi au vendredi, aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le Préfet à la mairie de MOUGINS pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

198916

MEGALOSE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 € en liquidation
Siège social : 33 avenue Général
Leclerc, c/o Ascot Domiciliation,
06240 BEAUSOLEIL
850 172 800 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 31 octobre 2020 à 16H, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a : Approuvé les comptes. Liquidateur : Monsieur Jacques COLLI, demeurant 23 avenue Crovetto Frères, 98000 MONACO et l'a déchargé de son mandat. Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Mention sera faite au RCS : NICE.
Pour avis.

198917

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP à NICE du 4 décembre 2020, enregistré le 14/12/2020 au SDE de NICE réf. 0604P61 2020 05579, la société MH BARBER SHOP, société par actions simplifiée au capital de 100 €, immatriculée au RCS de NICE sous le n° 845 218 114, située 6 avenue François Mitterrand à NICE (06300), a cédé à la société ORIGINAL BARBER, société par actions simplifiée, au capital 1 000 €, immatriculée au RCS de NICE sous le n° 891 541 070, située 6 avenue François Mitterrand à NICE (06300), un fonds de commerce de «Salon de coiffure et Barbier» exploité 6 avenue François Mitterrand à NICE (06300), moyennant le prix de 14 000 € et entrée en jouissance le 15/10/2020.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités au cabinet de Maître Nadir ICHERQAQUINE, avocat au barreau de NICE y demeurant 10 bis avenue de Verdun à NICE (06000).

198919

AVIS

Par AGE du 03/11/2020 les associés de la SAS «BAPTISTE GESTION IMMOBILIERE», 47 chemin de Saquier, NICE (06200). Capital : 1 000 €. RCS NICE 841 642 465 ont : Porté le capital social à 2500 € par augmentation de capital en numéraire. Étendu l'objet social à la gestion immobilière, les transaction immobilières, immeubles et fonds de commerce. Modifié les statuts en conséquence. Nommé Mme Cécile-Irene DESIDELLI, démissionnaire de son poste de directeur général, présidente en remplacement de M. Jean-Philippe DESIDELLI démissionnaire et décidé de ne pas remplacer le directeur général.

198918

RECTIFICATIF

À l'annonce 197510 de constitution de la SOCIETE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET D'EQUIPEMENT - SMIE, publiée dans les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 08/10/2020 : Il faut lire : Siège social : Impasse des Bruyères BT 2 - Z.I. de l'Argile, 06370 MOUANS-SARTOUX (le reste sans changement).

198920

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2021, constitution d'une SARL dénommée : PURE CONCEPT LEVEL STUDIO - Capital : 10 000 €. Siège : Impasse Miramar, c/o ARCANES, 06300 NICE. Objet : Architecture d'intérieur, design, concept architectural en matière immobilière, mobilière et yachting. Gérant : Mme Mélanie KRATTIGER sise golf panorama - Emirats arabes unis, AKOYA, UAE DUBAI. Co-gérant : M. Florian DUCRET sis 83 chemin de Maubourg, 38760 SAINT-PAUL-DE-VARCES (France). Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr



DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

198892



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ème} AVIS - COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par M. le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-0116 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne.

L'enquête publique se déroulera du **11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs)**. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, du 11

janvier 2021 au 12 février 2021 de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 4 juin 2020, Monsieur Daniel ROULETTE, cadre supérieur de France Télécom en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE
Date : 11 janvier 2021
Heure : De 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Lieu : Hôtel de ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE
Date : 20 janvier 2021
Heure : De 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Lieu : Hôtel de ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE
Date : 29 janvier 2021
Heure : De 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Lieu : Hôtel de ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
Commune : MANDELIEU-LA-NAPOULE
Date : 12 février 2021
Heure : De 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Lieu : Hôtel de ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer - Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer.

CADAM, service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels

et technologiques

147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE, cedex 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-mandelieu>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous

enveloppe fermée, avec la mention «Ne pas ouvrir», à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR d'inondations de la commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE

Mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE - Hôtel de Ville, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
ou par email à l'adresse suivante : ppri-mandelieu@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 en mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE, avenue de la République, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de MANDELIEU-LA-NAPOULE pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

198922

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELHPIE
Forme : SARL
Capital : 20 000 €
Siège social : 155 route de Castellar, 06500 MENTON.

Objet : Activités d'ingénierie, d'étude technique et de conseil concernant les équipements et machines mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques.

Durée : 99 années.
Gérance : M. BOIGUES Michel, demeurant 155 route de Castellar, 06500 MENTON.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

198938

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/01/2021 a été constituée la société JOITEL, SCI au capital de 500 €, siège social : 35 route de Pegomas, 06130 GRASSE. Durée : 99 ans. Objet : Acquisition, propriété, administration, exploitation, mise en valeur d'immeubles. Gérants : M. Romain TELLIER demeurant 35 route de Pegomas, 06130 GRASSE et M. Julien JOIGNAUX demeurant 174 rue de Guisnes, appartement 1 - 59200 TOURCOING. Immatriculation au RCS de GRASSE.

198927

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte ASSP en date du 05/01/2021, enregistré à la recette de NICE, le 07/01/2021, dossier 2021 00000265 référence 0604P61 2021 A 00012, T D L TRANSPORTS, SARL au capital de 7 622,45 €, place du Village, 06910 CUEBRIS, 394 443 022 RCS NICE A cédé à : AUTOCARS VALLEES NICOISES, SAS au capital de 52 000 €, 25 rd 6202, quartier L'adroit, 06260 PUGET-THENIERS, 889 033 551 RCS NICE. Un fonds de commerce de TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE sis place du Village CUEBRIS, 06910 CUEBRIS. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 400 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2021. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Me WALICKI Marielle, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE.

198925

AVIS DE CONSTITUTION



Par acte SSP du 07/01/2021, il a été constitué la société EXIGENSEA, SAS au capital de 1 000 €, sise au 300 route des Crêtes, Sophia Antipolis, 06560 VALBONNE.

Objet : L'intermédiation en biens d'exceptions, produits de luxe et services associés; la création, l'exploitation, la gestion et la cession de certificats et plus généralement de base de données; le conseil en design et marketing, et services associés; la production à façon, y compris la personnalisation et la certification de séries limitées et/ou exclusives.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

Admission aux assemblées : Une action donne droit à une voix.

Cession libre des actions
Président : M. LAVERGNE Olivier demeurant au 1070 chemin Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS.

198926

MOBIREPORT

SAS au capital de 1 000 €
120 route des Macarons,
WTC 2 Sophia Antipolis,
06560 VALBONNE
RCS GRASSE 849 651 716

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par PV du 04/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1 000 € à 1 110 €.

Formalités au RCS de GRASSE.

198961

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CASTLINK SERVICES SARL en liquidation au capital variable de 10 000 € - 627 ch de Font Cuberte, 06560 VALBONNE - RCS GRASSE 381 907 617. Le 31/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation au RCS de GRASSE.

198885

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 janvier 2021, à SAINT-MARTIN-DU-VAR. Dénomination : MENESTYS 4D. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 267 ancien chemin de Nice, 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR. Objet : La vente en ligne de produits dans le domaine de la dératisation, la désinsectisation et la désinfection; la vente en ligne de tous produits annexes ou connexes à l'activité précédente; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Cession d'actions et agrément: Ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé : Président : Monsieur Yanis KHEDIS, 8 boulevard Impératrice Eugénie, 06200 NICE. La société sera immatriculée au RCS de NICE.

198936

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Adrien BOYER, en date du 7 janvier 2021, à AIX-EN-PROVENCE.

Dénomination : SAREB HOLDING.
Forme : Société civile.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, notamment les meubles meublants.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1 000 Euros.
Montant des apports en numéraire : 1 000 Euros.
Cession de parts et agrément : Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus. L'assemblée des associés se réunit dans le délai d'un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.
Siège social : 18 rue Hibert, 06400 CANNES.
La société sera immatriculée au RCS de CANNES.
Gérant : Madame Sarah BENSALD, demeurant résidence Les Pins Oued Fayet, ALGER (Algérie).
Maître Adrien BOYER.


DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

198889



VILLE DE BEAUSOLEIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PORTANT SUR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU POUR LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS EN ACCESSION LIBRE ET ENVIRON 134 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Par arrêté SUF/GS/RM/AS/132/20 en date du 17 décembre 2020,

Le Maire de BEAUSOLEIL a lancé l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet porté par la SAS NEXITY IR PROGRAMMES CÔTE D'AZUR sis 455 promenade des Anglais, 06200 NICE correspond à la réalisation de 16 000 m² de surface de plancher répartis entre une résidence services seniors en accession libre (8 000 m²) et la réalisation d'environ 134 logements locatifs sociaux (8 000 m² dont 5 500 m² dédiés à une résidence multi-générationnelle).

Il se situe quartier de Grima, chemin des Révoires Supérieur sur les parcelles section AI numéros 358 et 376.

La procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU a été lancée par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2019. Madame Alice KUHNE-BARBIER, chargée de mission auprès d'une collectivité territoriale, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera en mairie du jeudi 7 janvier 2021 au mardi 9 février 2021 inclus soit 34 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cette fin, le dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public en mairie au service de l'urbanisme et foncier, du lundi au jeudi, de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H. Il sera également consultable en ligne sur le site de la ville de BEAUSOLEIL à la rubrique

«Service Urbanisme et Foncier» :

<https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>
Le dossier d'enquête publique contiendra notamment l'arrêté de Monsieur le préfet de la Région PACA du 7 janvier 2020 portant décision d'examen au cas par cas, l'avis n°MRAe - 2020APPACA38 en date du 7 septembre 2020 rendu sur la demande de défrichement, la décision préfectorale portant autorisation de défrichement d'un bois particulier en date du 31 octobre 2020 ainsi que l'absence d'observation de l'autorité environnementale dans le cadre de la déclaration de projet n°2.

A titre d'information, la demande de défrichement déposée par la société Nexity a fait l'objet d'une mise à disposition par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes du 26 septembre 2020 au 26 octobre 2020 qui a généré une observation et reste consultable à cette adresse :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Avis-de-mise-a-disposition-du-public/Demande-d-autorisation-defrichement-amenagement-secteur-Grima-et-route-d-acces-Commune-de-BEAUSOLEIL>

Toute demande d'information sur le projet soumis à enquête publique est à solliciter auprès de la mairie de BEAUSOLEIL au service urbanisme et Foncier, 27 boulevard de la République (tél : 04 93 41 71 56/e-mail : urbanisme@villedebeausoleil.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et signer éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de BEAUSOLEIL,

Service urbanisme et foncier
27 boulevard de la République,
06240 BEAUSOLEIL

Ou par courriel à l'adresse suivante :
dp.grima@villedebeausoleil.fr
au plus tard le mardi 9 février 2021 à 17H00.

Sur demande et à ses frais, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie, au bâtiment «Le Centre» salle Saint-Cyr, au troisième étage, les :

- Jeudi 7 janvier 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17H00
- Vendredi 22 janvier 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16H00
- Mardi 9 février 2021 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17H00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Le dossier éventuellement approuvé sera mis en ligne sur le site de la ville et sa version papier sera disponible au service urbanisme et foncier. Après mise en compatibilité du PLU, la société Nexity devra obtenir un permis de construire et toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

198888

AVIS DE TRANSFORMATION

CICAPERF 06, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros. Siège social : 753 route de la Colle, le Fragonard, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. RCS ANTIBES : 830 011 789. En date du 01/12/2020, l'associé unique a décidé de transformer la société en SARL à compter du 01/12/2020. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. Est nommée gérante : Mme Isabelle CAYOL demeurant 214 chemin de la Carrière de Montmeuille, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP. Mention au RCS d'ANTIBES.

198886

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 198833 parue le 7 janvier 2021 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société SCI BOUSCARLETA. Mention rectificative : Lire «Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA COLLE-SUR-LOUP du 10/12/2020» en lieu et place de «Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA COLLE-SUR-LOUP du 14/12/2020».

198937



Fabien Wiktor Architecture

Sigle : FWA

SARL en liquidation
au capital de 500 €

Siège social et de liquidation :
33 avenue Villermont, 06000 NICE
834 827 222 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Fabien WIKTOR, demeurant 33 avenue Villermont, 06000 NICE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 33 avenue Villermont, 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au RCS.

198894

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL NAVAL, au capital de 7 500 € en liquidation, siège social 85 route de Li Sala 06390 BENDEJUN - RCS NICE 494 588 288. (Annnonce de la dissolution passée sur le journal Le Petit Niçois du 05/03/2009 n°LPN617). Suite à l'AGO du 20/11/2020 les associés ont décidé de la clôture de liquidation. Ont donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat. La société sera radiée du RCS de NICE.

198921

IADAPTIVE

SAS au capital de 100 000 €
128 rue la Boétie, c/o OCP BUSINESS
CENTER 4, 75008 PARIS
RCS PARIS n° 839 259 116

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 08/01/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 4 avenue de l'Est, c/o GESTER@T, 06220 GOLFE-JUAN VALLAURIS. Gérant : Monsieur Saravanane MARECHAL demeurant 28 avenue de la Palmarie, 06220 VALLAURIS. Radiation au RCS PARIS. Réimmatriculation au RCS d'ANTIBES.

198962

MANDELIEU DOMICIL'

SARLAU au capital de 100 €
sise 36 avenue Francis Tonner,
06150 CANNES-LA-BOCCA
RCS CANNES 804 444 420

**AVIS DE DISSOLUTION
AVEC TUP**

Suivant procès verbal du 01/01/2021, la société LA COMPAGNIE DU DOMICIL', SARL à associé unique au capital de 67 599 € sise 29 boulevard de la République, 06400 CANNES, 802 130 716 RCS CANNES a décidé de dissoudre la société MANDELIEU DOMICIL', application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société MANDELIEU DOMICIL' à la société LA COMPAGNIE DU DOMICIL' à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication, auprès du tribunal de commerce de CANNES. La société MANDELIEU DOMICIL' sera radiée au RCS de CANNES.

198963

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/01/2021, il a été constitué une SCI dénommée : KRAMERICA - Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 136 boulevard J. F. Kennedy, 06160 ANTIBES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Caspar CALLERSTROM sis 12 Karlaplan, 115 20 STOCKHOLM (Suède). Cession de parts : Toute cession est soumise à l'agrément préalable de la gérance. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

198964

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/01/2021, il a été constitué une SCI dénommée : VARNSEN. Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 136 boulevard J. F. Kennedy, 06160 ANTIBES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Caspar CALLERSTROM demeurant karlaplan 12, 115 20 STOCKHOLM, (Suède), 11520 STOCKHOLM. Cession de parts : Toute cession à un tiers de la société est soumise à l'agrément préalable de la gérance. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

198965

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/01/2021, il a été constitué une SCI dénommée : VANDELEY. Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 136 boulevard J. F. Kennedy, 06160 ANTIBES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Caspar CALLERSTROM demeurant karlaplan 12, 115 20 STOCKHOLM, (Suède), 11520 STOCKHOLM. Cession de parts : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable de la gérance. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

198959

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE GRASSE****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 GRASSE Cedex,
Tél. : 04 97 05 22 00,
Télécopieur : 04 92 42 06 35
Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse internet :
<http://www.paysdegrasse.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur :
<http://www.e-marches06.fr>

Objet de l'accord-cadre : Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (4 lots)

CPV - Objet principal Lots 01-02-03-04 : 34110000-1 - Voitures particulières

Caractéristiques principales :

Le présent accord-cadre a pour objet la location longue durée de voitures particulières et utilitaires pour les besoins de la CAPG. Ces véhicules sont destinés à assurer le déplacement des employés de la CAPG et de sa régie autonome des Transports Sillages pour couvrir les missions qui leurs sont dévolues. Sillages est une régie dotée de la seule autonomie financière, gérant le réseau de transport en commun de la CAPG qui est l'autorité organisatrice des transports urbains.

Les prestations sont réparties en 04 lots, attribués par accords-cadres séparés comme suit :

- **Lot 01 :** Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages)

- **Lot 02 :** Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages)

- **Lot 03 :** Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la seule régie Sillages

- **Lot 04 :** Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la seule

régie Sillages

Lieu principal de livraison des véhicules : CAPG, 57 avenue Pierre Sémard, 06130 GRASSE

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois.

Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Forme du contrat

Accord-cadre à bons de commande mon attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans minimum mais avec un maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

- **Lot 01 :** Quantités maximums de commandes par période : 16 véhicules

- **Lot 02 :** Quantités maximums de commande par période : 05 véhicules

- **Lot 03 :** Quantités maximums de commande par période : 03 véhicules

- **Lot 04 :** Quantité maximum de commande par période : 01 véhicule

TOTAL quantités maximales par période pour l'ensemble des lots : 25 véhicules

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Prestations divisées en lots : Oui.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Cf article 2.2 du règlement de consultation

Forme juridique que devra revêtir le

groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint ou solidaire

Unité monétaire utilisée, l'Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Cf. article 5 du règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %
Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Mardi 16 février 2021 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La présente consultation est une consultation initiale

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 janvier 2021

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20210113W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de GRASSE.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 GRASSE cedex.

Tél. : 04 97 05 22 00

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

198966

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par ASP du 12/01/2021, constitution d'une SASU dénommée : PACA ETANCHE - Capital : 100 €. Siège : 19 rue Anatole de Monzie, 06300 NICE. Objet : Travaux de maçonnerie générale, de gros oeuvre de bâtiment, de travaux d'étanchéité et isolation thermique. Président : M. EL HAMDJ Rachid, né le 14/05/1987 à TINGHIR (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant 19 rue Anatole de Monzie, 06300 NICE. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et doit justifier de l'inscription de ses actions au jour de la décision. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

PA
ALPES-MARITIMES

Tél. : 04 93 80 72 72

198967

**CESSION FONDS
DE COMMERCE**

Suivant un acte SSP du 30/11/2020 enregistré à NICE le 18/12/2020, dossier n°2020 00021611, réf. 0604P61 2020 A 05581, la société MAMBO CALIFORNIE, SARL au capital de 4 000 €, dont le siège social est situé 99 avenue de la Californie, 06000 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 452 239 049, a cédé à la société MAMBOCALIF, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 106 avenue Sainte-Marguerite, 06200 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 110 000 000, le fonds de commerce de restauration rapide (n° SIRET 452 239 049 00029) sis 99 avenue de la Californie, 06000 NICE, sous l'enseigne «MAMBO PIZZA», moyennant le prix principal de 110 000 €. Prise de jouissance au 30/11/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière date des publications légales au siège du fonds pour la validité et la correspondance chez Maître Philippe RIBEIRO DE CARVALHO, avocat au barreau de NICE domicilié professionnellement au 16 rue Lamartine, 06000 NICE. **Pour insertion.**

198969

RECTIFICATIF

À l'insertion n° 198826 parue dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 7 janvier 2021, concernant la société TERRYMEL, demeurant 30 avenue Henri Matisse, 06200 NICE. Identifiant annonce 20747449/Zone 20. Il y a lieu de lire : «Capital social : 109 610,84 Euros, et non pas : 109 610 Euros.».

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00
E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.
Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2021, le prix de la ligne est de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes

Trulli Imprimerie,
120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42
DÉPÔT LÉGAL JANVIER 2021

Photo de une : © JP

NEIGE : LA PATIENCE RÉCOMPENSÉE ?



Depuis Gréolières, skis aux pieds, une vue féérique sur toute la Côte d'Azur.

Après les heures noires traversées par nos vallées à la fin de 2020, il serait enfin temps d'ouvrir la grande page blanche de l'hiver ! Les skieurs comme les professionnels de la montagne sont impatients d'un retour à une vie normale... Alors espérons très fort pour les vacances de février puisqu'il faudra encore attendre avant de pouvoir chausser skis et snowboards...

En plus de la crise sanitaire, nos stations du Mercantour ont aussi dû faire face à la tempête Alex. Mis à part La Colmiane qui avait souffert des intempéries mais dont les pistes ont été restaurées, les autres destinations n'ont subi que des dégâts mineurs. Pour elles, l'urgence a consisté à rétablir les voies d'accès depuis le littoral. C'est maintenant chose faite : les engins de terrassement ont creusé, rebouché, nivelé. Les usagers peuvent passer et "remonter" jusqu'aux pentes du Mercantour comme avant le passage d'Alex, ou presque.

L'activité économique menacée

"Pour moi, la question de l'ouverture normale des stations est essentielle pour l'économie. L'activité montagne des Alpes-Maritimes représente plus de deux mille emplois" rappelle Charles-Ange Ginésy qui s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Premier ministre pour tenter de le convaincre que les conditions sanitaires sont réunies pour une réouverture. "J'ai notamment plaidé, parmi les diverses dispositions prises, les 50 000 tests antigéniques pour tester

régulièrement les personnels qui sont en contact avec les visiteurs et ainsi réduire les risques de propagation".

Mais Matignon comme le ministère de la Santé restent pour l'instant dans l'attente d'une évolution sanitaire plus favorable. En ce début d'année, les amateurs de glisse et ceux qui vivent de l'or blanc restent donc encore suspendus à la décision du gouvernement d'autoriser l'ouverture des remontées mécaniques.

"Il est extrêmement important que les commerces qui font vivre les stations soient en mesure d'accueillir leur clientèle" insiste le président du Département. "Une année blanche n'est pas envisageable économiquement parlant. Les commerces ne s'en remettraient pas, les budgets des collectivités ne le supporteraient



Auron impatientement attend les vacanciers de février.

pas". Parce que, bien évidemment, malgré les animations mises en place pour attirer la clientèle locale, le ski de fond et les balades à raquettes ne suffiront pas pour faire vivre les stations. Elles ont passé la période de Noël au ralenti. Mieux que rien, mais quand même, le compte n'y est pas !

650 kilomètres de pistes...

La ministre du Travail Élisabeth Borne a assuré une prise en charge du chômage partiel pour les saisonniers et les salariés à 100%. Les entreprises vont disposer des aides prévues (PGE, reports de taxes et d'impôt, possibilité d'abandon de loyers commerciaux par les bailleurs etc.). Si les bars et les restaurants restent encore fermés jusqu'à une date non précisée, la plupart se sont adaptés à la vente à emporter. De même pour les hôtels et les locations, eux aussi prêts à accueillir les skieurs dans le respect des règles sanitaires. Mais pour l'heure, devant les incertitudes, le niveau des réservations reste encore malheureusement très bas.

Pour les petits et les grands, Isola, Auron, Valberg et les autres stations ont préparé un programme qui permettra à chacun - familles, ados, groupes - de trouver chaussure à son pied. Un programme évolutif, en fonction des décisions qui doivent intervenir. Plus de 650 kilomètres de pistes nous attendent, elles sont prêtes... à nous en faire voir de toutes les couleurs.

Jean-Michel CHEVALIER